

## SOMMAIRE

I-PRESENTATION DE LA REGION DU PROJET .....	3
II-DESCRIPTION DES VILLAGES DU PROJET .....	6
III- PROFIL DU PAYSAN TYPIQUE.....	7
IV-DEFINITION ET PRINCIPES DE L'AGRICULTURE BIO PERTINENTS A LA PRODUCTION DE CAFE .....	9
VI- RÈGLEMENT INTERNE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE .....	10
VII-ETUDES DES RISQUES .....	14
1 – Risques en stade agricole .....	14
2- Risque lors des achats .....	15
3- Risque lors du Transport .....	16
4- Risque lors de la manutention à l'entrepôt de préparation.....	16
5- risque en stade de préparation .....	17
6- Risque à l'exportation.....	18
VIII-PENALITES POUR NON-CONFORMITES.....	19
IX-PRESENTATION DES RESPONSABLES .....	21
1- Le GIC SONDAISON .....	21
2- Le Producteur .....	21
3- Le Délégué du GIC SONDAISON .....	22
4- Le Coordonateur du projet .....	22
5- Le Technicien- conseil .....	22
6-Inspecteur ou contrôleur interne .....	23
7- Groupe d'achat.....	24
8-Responsable de Traitement ou production .....	25
9- Comité d'approbation .....	25
X-METHODE DE TRAVAIL .....	25
1-Généralité .....	25
2-Registres, plans et contrats .....	25
3-Code .....	26
4-Service des Techniciens-Conseil dans leur circonscription administrative .....	26
5-Estimations préalables de rendement .....	26
6-Documentation .....	26
7-Inspection interne .....	27

8-Marquage des sacs .....	27
9-Système d'achat .....	30
10-Procédure de stockage .....	31
XI- SYSTEME DE RAPPORT ET D'EVALUATION .....	32
XII-DOCUMENTATION .....	32
XIII-LE BUREAU DU PROJET BIO .....	37
XIV-DOCUMENTS CONSERVES PAR LES TECHNICIENS.....	38
XV- AUTRES CULTURES .....	39
XVI-TABLE III: INSPECTION PAR ZONE ET DATES DE SOUMISSION DE RAPPORT AVANT ACHAT .....	40
XVII-TABLE IV: NOM DES TECHNICIENS-CONSEIL ET DE LEUR PLACEMENT.....	41
XIX-TABLE: V: VILLAGE PRIMAIRES CHOISIES : .....	42
INFORMATION DE BASE .....	42
ANNEXES.....	46
<b><u>Evaluations des risques</u></b> .....	<b>59</b>

## **I-PRESENTATION DE LA REGION DU PROJET**

Le projet de développement durable par le biais de l'agriculture, d'élevages biologiques et du commerce équitable se situe actuellement dans les régions de l'Ouest et du Littoral du Cameroun et s'étendra par la suite sur tout l'étendue du territoire nationale de la république du Cameroun.

Les premiers sites sont plus particulièrement dans les villages Fondjomekwet, Fondantsi, Bandjoun, Baham, Bansa, Baloum, Batoufam, Batrefam, Bayagam, Bangoua, Bandja, Bagang fodji, Bamengoum, Bamendou, Bameka II, Soupken, Bafoussam, Kekeum, Bamendjou et Baleng.

La particularité importante de la région de l'Ouest est la chaîne montagneuse de l'Ouest appelé (Grassfiel) au plus Haut au Mont Banboutos qui, avec une altitude de plus de 2500 m au-dessus du niveau de la mer, est la plus haute montagne à l'Ouest Cameroun.

La particularité importante de la région du Littoral est son sol volcanique très fertile et riche en potassium.

Les lieux de cultures dans la région de l'Ouest et du Littoral sont des régions traditionnellement productrices de café, Cacao, Gingembre, Haricot, fruits et légumes. Ces régions sont appelé le grenier du Cameroun.

Actuellement, ces terres sont beaucoup menacées et les mesures pour éviter l'érosion du sol (par l'eau et le vent) ne sont pas suffisantes. La pluviosité dans les deux régions est jusqu'à présent acceptable, mais les pluies se font toujours attendre et viennent plus tard et si troublantes. Le cycle des pluies est devenu très volatile. Cela est dû aux activités humaines entraînant des dégradations environnementales.

Cependant les pentes des Montagnes sont toujours célèbres pour la production de café Arabica doux de la plante botanique «*Jamaica ou Blue mountain*», mais beaucoup menacé par l'érosion. Il y a urgence d'entreprendre contre la dégradation de ces pentes. C'est ainsi que le Gic Sondason conseille les planteurs de la région les techniques culturales contre l'érosion et d'une façon biologiques et en leurs motivant par le payement des primes biologiques et

l'introduction du commerce équitable. Afin de rétablir l'équilibre environnementale dans ce milieu.

Il est considéré que l'arabica doux poussant sur les pentes supérieures à 1200 m est une rareté chez les connaisseurs du café. L'arabica doux pousse le mieux à haute altitude entre 1000 et 2000 m comme dans la région de l'Ouest et le robusta dans la région du Littoral ainsi que dans une partie des départements du Haut-Nkam, du Noun et dans les régions du Centre et de l'Est du pays.

Le Café, le Cacao, Banane, manioc, légumes, tomates, Ananas, Soja, Haricot, Mais et Arachide sont les principales cultures commerciale dans les régions où opère le GIC SONDASON. Les producteurs du café Arabica sont en majorité les «**petits producteurs de café**» et leur production représente plus de 90 % de la production totale du café Arabica produits au Cameroun. Les 10 % restants sont produits dans des grands domaines.

Cela signifie que dans cette région la majorité des paysans obtiennent leurs revenus financières de la vente des produits de rente comme le café, du cacao et de la vente des surplus des cultures vivrière cultures telles que les Arachides, le Mais, l'Ananas, la Banane, les mangues, les papayes, les mangues et le Gingembre, le palmier à huile, le Haricot, et bien d'autres produits agricoles ainsi que du petit élevage de porc, de chèvres, de mouton, de poulet, lapins et de bœufs.

Le bien-être social et économique des producteurs de café et du Cacao au Cameroun s'est sérieusement détérioré au cours des vingt dernières années. Cela est dû entre autres à la baisse des cours mondial du café et de la détérioration des termes de l'échange. Il y a surtout les coûts élevés d'entretiens des champs, le vieillissement des plantes de café, l'âge élevés des planteurs, le coût élevé des intrants, l'utilisation des Matériels agricole rudimentaire comme la machette et les houes etc. De nombreux paysans ont abandonné leurs parcelles de café et les jeunes sont allés s'installer en ville en abandonnant les champs aux vieillards qui n'ont plus la force de travail et cela a aggravé la pauvreté en zones rurales.

Le «GIC SONDASON» a ainsi saisi l'abandon des champs dû au faible prix de vente de café et du prix élevé des intrants depuis la libéralisation de la filière Café/Cacao des années 1990 au Cameroun selon le Programme d'ajustement structurelle du Fond Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM) pour se lancer dans dont ce projet d'**Agriculture biologique et du commerce équitable** afin de combattre ces conditions difficiles pour les paysans et pour répondre d'une façon durable aux demandes des consommateurs. Actuellement le du projet compte 1300 planteurs et presque 500 planteurs sont **certifiés agriculteurs biologiques de café et Gingembre selon les normes d'agriculture biologiques de l'union**

**Européenne et de Naturland** et ils répartir sur plus de 21 villages.

*Les caféiers et cacaoyers sont dans leur grande majorité de vieille souche donnant un pauvre rendement. Le médiocre cours mondial du café et le coût élevé des intrants a eu pour conséquence un désintérêt des paysans et les plantations sont mal entretenues. Des jeunes quittent le village pour aller chercher une vie meilleure en ville. Mais très vite, c'est la déception et ils reviennent au village avec des nouvelles mentalités qui n'est pas toujours bonne. Aussi s'ajoute pour les jeunes garçons vivant au village, les difficultés de trouver une jeune épouse. D'où la nécessité de s'installer d'abord en ville, puis venir épouser une jeune fille au village et rester avec qu'elle quelques années en ville avant de tenter un retour au village. Mais le jeu ne réussit pas avec toutes les filles. D'aucune refuse de rentrer au village une fois arrivée en ville.*

Les critères de sélection des Village répondent à la demande des planteurs qui acceptent de s'associer à «l'Esprit du Développement durable» et au plan de développement durable initié par le «GIC SONDAISON» en partenariat avec le GIC AGENDA 21 et la société allemande UTAMTSI. Le planteur doit accepter l'application de la Norme de production agricole biologique de l'Union Européenne (CE-834/2007 et CE-889/2008), des Etats-Unis d'Amérique (USDA-NOP), du Japon et la Convention entre le «GIC SONDAISON et GIC AGENDA 21» qui exige que chaque planteur qui accepte d'adhérer au GIC SONDAISON doit réserver au moins 40% de ses terres mise en valeurs pour la production des produits agricoles consommable localement afin d'assurer la *sécurité et la souveraineté alimentaire nationale*.

La saison de maturité et de récolte du café commence à différents moments dans les zones différentes. La récolte du café arabica commence dans la deuxième moitié du mois d'Octobre et continue jusqu'au début du mois de Février. Les villages correspondants sont ceux de la région de l'ouest et du nord-ouest. La récolte du café Robusta commence au courant du mois de Novembre et continue jusqu'au mois de Mars. Les villages correspondants sont ceux de la région du Littoral et une partie de la région de l'ouest. La récolte du Cacao commence au mois d'Août pour s'achever au mois de Mars dans toutes les régions. Comme mentionné plus haut, le café et le Cacao sont produites principalement par des petits producteurs, la surface moyenne d'une ferme est d'environ un hectare. La récolte s'opère une fois l'an.

Il y a de nombreuses autres cultures en parallèle et intercalée sur les petites parcelles: Banane, manioc et Mais (les nourritures de base de la région) et autres cultures de subsistance tels que: palmier à huile, haricots, Arachide, igname, gingembre, tomate, arachide, taro, patates douces etc.

Le fourrage pour le bétail pousse en bordure des fermes et sur les terres en jachères. C'est une région où le pâturage n'est pas toujours respecté. Les paysans font habituellement du petit

bétail (poulet, porc, lapins, chèvres et moutons) les animaux sont gardés à l'intérieur, ou au piquet ou en pâturage selon la disponibilité de la terre.

## **II-DESCRIPTION DES VILLAGES DU PROJET**

### ***GENERALITE***

L'agriculture est l'activité économique principale dans les zones rurales au Cameroun. Seuls quelques individus sont dans le petit commerce et le petit élevage.

Dans l'Ouest, les plantations ont certaines particularités qui les distinguent des autres plantations du type industrielle qu'on retrouve dans le Littorale: Les plantations de café Arabica/Robusta sont en étages avec d'autres cultures agricoles de subsistance (Bananes, Cacao, Maïs, Arachide, Gingembre, Manioc, palmier à huile, taro, Patate, Igname et Haricots etc.). La culture en étages est celle pratiquée dans tous les villages de l'Ouest. C'est le mode de culture traditionnelle qui s'est maintenu efficacement jusqu'aujourd'hui et assure la sécurité et la souveraineté alimentaire des populations.

Le café robusta est cultivé à Nkongsamba, à Melong dans le Département Mungo dans la région du Littorale et dans la région de l'Ouest dans le département de la Menoua dans le Village Sachou, dans une partie du département du Noun dans le village Malantouen, Magba et dans le département du Haut-Nkam plus précisément dans une partie du village Fondjomekwet, Fondantsi, Foutouni, Bandja, Babouatou, Bafang, Banka, Bana, Keukem, Bamengweé, Bouebo et Badoum sur les terres aussi haut. Ce Robusta est beaucoup apprécié en Italie, en Allemagne et en France dans la préparation de l'*Espresso*.

Le café Arabica du type Jamaïca est cultivé sur des chaînes montagneuses de l'Ouest dans les départements du Nkounoui, de la Mifi, des Haut Plateaux, de Bamboutos, du Ndé, du Noun et de la Menoua. L'élevage du petit bétail est une pratique habituelle dans toute la région de l'Ouest Cameroun.

***Les paysans se reposent sur les pluies pour l'arrosage des champs, il n'y a pas autre mode d'irrigation que la pluie et le rosé du petit matin.***

Les paysans sont aussi aidés et encouragés dans leurs efforts par une ONG locale appelée «**GIC AGENDA 21**» dont l'activité principale dans la région est d'encourager et de former les

paysans à la conservation de la biodiversité, de l'amélioration de la fertilité des sols, la récupération des eaux de pluie de la création des pépinières, la lutte contre le déboisement, du reboisement et la lutte contre l'avancée du désert. D'une façon générale, la mission du «GIC AGENDA 21» est la mise en place au Cameroun des accords de rio de Janeiro au Brésil de 1992 «AGENDA 21 - Développement durable»

### **III- PROFIL DU PAYSAN TYPIQUE**

Le paysan dans les zones d'intervention du GIC Sondason est entièrement dépendant des activités agro-pastorales. La pratique de la culture mixte relève de la tradition. Cette pratique garantie l'équilibre des sols exploités, la sécurité et souveraineté alimentaire de la région. Les producteurs des produits biologiques tels que le café, le Cacao et autres produits dans ces régions sont considérés être des progressistes.

Plus particulièrement les cultivateurs du «GIC SONDASON» ont acquis une réputation par leurs flexibilités et leur volonté à reprendre la culture du café et surtout d'un café et Cacao biologique. De rajeunir leurs champs. De par leur culture biologique, ces paysans ont fait tâche d'huile dans tous la région, c'est ainsi que les autres cultivateurs de la région y ont adhéré.

Chaque Planteur du GIC Sondason dispose en moyenne d'un hectare de terres. Les propriétés varient de 0,5 à 20 hectares de terres. On y retrouve des planteurs avec un demi - hectare et d'autre avec vingt hectares de terre. Sur toutes les terres mise en valeurs, le respect stricte de l'agriculture biologique selon les Normes «CE-834/2007 et 889/2008, Naturland et USDA-NOP» est de vigueur. **Aucun planteur du GIC Sondason ne pratique cumulativement l'agriculture biologique et conventionnelle. La pratique parallèle de l'agriculture biologique et conventionnelle n'est pas autorisé aux adhérents du GIC Sondason. Les nouveaux planteurs subissent automatiquement avec leur adhésion au GIC SONDASON la conversion pour devenir au bout de trois ans minimum pour les cultivateurs de café et cacao et au bout de deux ans minimum pour les cultivateurs de céréales et maraichères des agriculteurs biologiques.**

Chaque planteur du Gic Sondason doit suivre chaque année une Formation sur l'agriculture biologique selon les Normes de l'Union Européenne, Naturland, USDA-NOP et ses changements.

Chaque planteur du GIC Sondason devra produire au bout de cinq années d'adhésion personnellement au moins 70 % de ses intrants Agricoles biologique (semences, engrais, Compost, Pesticide, fongicide etc.).

Chaque planteur doit réserver au moins 40% de ses terres mise en valeur pour la culture des denrées alimentaires pour la cuisine locale afin d'assurer ***la sécurité et souveraineté alimentaire nationale.***

L'éducation, la sienne et celle de ses enfants, l'amélioration des conditions de vie sont les priorités quant à l'usage des ***crédits scolaires et crédit d'activité*** octroyés par le «GIC SONDASON». C'est pourquoi la majorité des enfants producteurs du GIC Sondason peuvent lire et écrire.

L'accès dans certains villages en saison de pluie reste encore un grand problème à cause du mauvais état des routes. Tous les sites du projet sont accessibles en saison sèche.

Il est Cependant difficile d'atteindre certaines parties comme le village Fondjomekwet même en saison sèche. Les autorités locales en collaboration avec les villageois font des efforts pour rendre ces routes praticables à toute saison.

Il est obligatoire pour les planteurs biologiques du GIC SONDASON, de maintenir une séparation d'au moins deux mètres et de semer les arbres sous formes de clôtures selon le contrat entre leur champs biologiques et les parcelles environnantes des voisins non biologiques. La mise des feux de brousse et feux pour brûler les herbes sur les scions dans les champs sont strictement interdits.

## IV-DEFINITION ET PRINCIPES DE L'AGRICULTURE BIO PERTINENTS A LA PRODUCTION DE CAFE

L'agriculture Biologique est l'une des applications des principes du développement durable tels que reconnus par la communauté internationale de Rio de Janeiro en juin 1992 (Agenda 21). Il s'agit d'un système de production agricole qui vise à assurer une production pérenne de nourriture, de bois et de fibres en respectant les limites écologiques, économiques et sociales qui assurent le maintien dans le temps de cette production. C'est un système de production agricole spécifique qui exclut l'usage d'engrais, de pesticides de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés. Il s'agit d'un système qui gère de façon globale la production en favorisant l'agro-système, la biodiversité et surtout les activités biologiques des sols et les cycles biologiques.

**Ces principes par rapport à la culture du café et Cacao sont entres autres:**

- **Taille:** tailler les branches inutiles (appelé commune «Gourmant») et assurer la production chaque année. La taille crée un environnement défavorable à la reproduction des nuisances et maladies. L'opération s'effectue deux fois l'an :
  - *une coupe légère et une coupe vigoureuse. Cette dernière est effectuée après la récolte et consiste, en fait, à enlever les branches abîmées durant la récolte et à sélectionner les branches porteuses de la prochaine récolte.*
  - *La taille légère s'effectue lors de la saison des pluies afin de diminuer la pousse Végétale (Gourmant) et aussi de sélectionner les branches porteuses. Cette opération peut être répétée selon le temps.*
- **Paillage:** *c'est une opération essentielle car elle fournit à la terre une protection contre l'érosion et l'évaporation due au soleil et elle empêche la pousse des plantes adventices. Le reboisement des champs de café avec les arbres qui dépassent plus de dix mètres d'hauteur afin de donner l'ombrage et permettre le rayonnement solaire et la circulation de l'air. De plus en se décomposant le mulch fournit des éléments nutritifs à la terre.*

- **Epandage de fumier:** *l'épandage de fumier (compost, engrais vert, fumier animal, peau de café) devrait être pratiqué fréquemment. Non seulement que cela apporte des éléments nutritifs à la terre, mais encore cela améliore la structure du sol. La culture des légumineuses, telles que haricots, apportent aussi des éléments nutritifs au sol. Le fumier animal est composté et prêt à l'usage après plus de trois mois.*

**L'épandage direct de fumier animal frais est strictement interdit. Il doit être bien séché au moins pendant un mois et traité avec du EM5 (Effectifs Microorganismes).**

- **Ombre:** Une zone ombragée pour plants et arbres doit être maintenue. Les caféiers ont besoin d'ombre mais pas de façon excessive car cela pourrait encourager les nuisances et les maladies. Là où l'ombre est insuffisante, les paysans doivent être encouragés à planter des arbres à cet effet.

**Mesures de protection du sol:** la création de talus ou de terrasses, quand c'est indiqué, c'est un moyen efficace de contrôler l'érosion des sols.

- **Prévention et gestion des nuisances:** utilisation d'extraits végétaux tel que le Neem pour le café, le tagetes gold contre les nématodes sur les tomates, les grains de papaye séchés pour déparasiter les bêtes et les Effectifs Microorganismes (EM) pour la santé des animaux et des sols ainsi que pour la croissance des plantes.

## **VI- RÈGLEMENT INTERNE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Voici les règles internes pour producteur biologiques du GIC Sondason. Elle est à la disposition des producteurs comme référence en agriculture biologique.

· Pour gérer les nuisances et les maladies et améliorer la fertilité du sol, chaque membre du groupement n'utilisera que des engrais, pestifuges ou fongifuges d'origines biologiques ou naturelles et qui sont autorisés par les normes biologiques en vigueur et par l'agence de

certification externe par exemple IMO Suisse. Les intrants chimiques et synthétiques (Pesticides, herbicides, fongicides, engrais chimiques) de tous genres quel qu'en soient les proportions sont strictement interdites.

- . Seul le Neem et le EM5 sont utilisés dans les doses prescrites comme Insectifuge et fongifuge.
- . Seul le EM Elevage, les grain de papaye séché et écrasé et administrer dans les doses prescrites pour le traitement des maladies et nuisances chez les animaux
- . Seul le EM Agriculture est autorisé comme fertiliseur foliaire dans les doses prescrites
- . Seul l'engrais racinaire et le Biochar composé à base des EM, du Bokashi, du charbon de bois, des déchets du café et des fientes des animaux issue de l'élevage non intensive et autorisé par l'agence de certification externe doivent être utilisé dans les doses prescrites comme engrais biologique.
- . Les paysans informeront le bureau du Gic Sondason et le technicien-conseil de toute intention d'employer des substrats bio non lister par le Gic Sondason et accepte de suivre les conseils que le technicien leur donnent et les recommandations du GIC Sondason.
- . Les paysans biologiques doivent planter les arbres dans leurs champs de sorte que les cafiers soient à l'ombre de chaque arbres. Ils ne doivent pas beaucoup sérer les arbres les unes près des autres pour permettre une bonne aération et un bon rayonnement du soleil sur toutes les plantes en étages dans les champs. Les racines de ces Arbres doivent protégés les sols contre les écoulements.
- . En plus des arbres plantés, les paysans biologiques doivent faire des grands scions horizontales dans les champs péché sur les collines pour éviter l'érosion des sols par l'eau.
- . Les paysans biologiques doivent tenir un écart d'au moins deux mètres de leurs champs bio du champs des voisins non biologiques. Les paysans biologiques doivent informer leur voisin non biologique des risques de contaminations et des conséquences financières et de désertification dont il encourt en cas de non reste du règlement biologique et de la contamination de son champs par les produits conventionnels.
- . Tout paysan doit rapporter tout usage d'intrant prohibé par un autre paysan, dont il a la connaissance.
- . Tout usage d'intrant prohibé par un voisin sera rapporté au délégué du Gic Sondason et des mesures seront prises pour en empêcher la contamination avec les champs voisins et la récolte des autres membres du groupe.
- . Les paysans qui cultivent du maïs, des haricots, du Gingembre, des Arachides, de la banane, du Manioc, de la patate, du pistache ou autres choses dans les plantations de café et de cacao ou sur des parcelles voisines des parcelles en bio, devront faire approuver les semences et intrants

agricoles par le technicien avant toute utilisation. La sélection de semence pour le semi suivant doit être faite quand la culture est encore sur le champ. Il faudra choisir une parcelle de bonne terre donnant un produit sain. Ex., gros épis dans le cas de maïs. Le GIC Sondason propose des séminaires de formations aux planteurs biologiques sur les techniques de cultures, de sélections et de conservation des semences.

. Il n'est pas permis au paysan de repiquer des plants de café ou de cacao dont l'origine n'est pas connue du technicien ni du délégué du GIC Sondason.

. Les paysans ne sont pas autorisés à emprunter des équipements de voisin ou paysan non certifiés en bio. Un inventaire de tout équipement en possession des paysans certifiés sera fait afin de savoir ce qui manque à chacun.

. Tous les membres de la famille d'un paysan certifié devront être bien informés des règles d'agriculture bio et chaque paysan bio s'oblige ainsi d'informer toutes sa famille, ses voisins de champs ainsi que toutes personnes travaillant dans son champs des règlements bio et des risques de contamination, d'amande financière et de désertification dont il sera l'objet en cas de non respect des règlements bio.

. Tout paysan devra tenir son carnet de planteur à jour dans lequel il note les activités agricoles, les dépenses, les ventes et les revenus. Les conseils reçus des techniciens ou d'autres responsables du groupement devront aussi y figurer.

. La direction du GIC Sondason aura le contrôle de l'achat du café, du cacao et de tout autres produits biologiques. Le bureau devra conserver le répertoire des producteurs et le registre des achats. Chaque producteur recevra un numéro spécifique de codage sur son sac d'achat pour le type de produit qu'il aura le droit de vendre.

. La mise des feux de brousse et feux pour brûler les herbes secs sur les scions dans les champs comme les femmes le font habituellement est strictement interdit.

. La période de conversion pour la culture de café est de trois ans minimum et deux ans minimum pour la cultures des céréales et maraichères.

. Les technicien-conseils informeront les planteurs des jours de rencontre et de vente et surtout ils confirmeront ou infirmeront les estimations des rendements de chaque planteur de son groupe pour la prochaine récolte et devra être contrôlé et approuvé. Cela le permettra de contrôler les éventuels mélanges de café venant de producteurs étrangers au groupement.

. Le village disposera si possible d'un entrepôt pour le seul stockage du produit bio. La contamination par mélange à d'autres produits non bio est strictement interdite et sera sévèrement puni. Les sacs utilisés pour le café certifié devront porter la mention « BIO ». L'utilisation de sacs ayant contenu d'autres types de café non biologique est interdit.

- . Le transport du village vers l'entrepôt du GIC Sondason devra se faire dans des véhicules préalablement bien nettoyé et ne pouvant pas contaminer les produits bio. A l'usine de traitement du GIC Sondason, le produit bio devra avoir son entrepôt spécifique de stockage au sein du Magasin, clairement séparée de la zone de stockage du produit en conversion si ceux-ci sont existants dans les magasins d'entrepôt.
- . Le directeur d'usine et le personnel des entrepôts devront avoir suivi une formation en méthode de stockage, de préparation des produits biologiques «bio processor» et devront connaître les exigences du règlement bio.
- . Un paysan ne devra utiliser aucun intrant agricole sur ses terres, sauf ceux conseillé par le GIC Sondason et le technicien-conseil.
- . Lors des soins sur les animaux, les paysans devront laver et pulvériser leur bétail avec du EM mélangé à l'eau propre. Ils devront accomplir ces tâches à l'intérieur de la ferme.
- . Les paysans utiliseront les «EM et BOKASHI» pour aliment et traitement des animaux et des plantes.
- . La semence pour d'autres cultures pratiquées dans les parcelles en bio, ou à coté, devra toujours être non traitée chimiquement et si possible issue de sa propre récolte.
- . Les feux de brousses ou dans les champs pour quelque raison que ce soient sont strictement interdit
- . Chaque paysan doit utiliser au moins les 40% de ses terres cultivées pour la culture des plantes utilisées dans la cuisine locale pour répondre au besoin de sécurité et souveraineté alimentaire.
- . Chaque paysan doit après cinq années d'adhésion produire personnellement et individuellement au moins 70% en valeurs et en quantités de ses intrants agricole.
- . L'utilisation des organisme génétiquement modifiés comme semence ou sous toute forme est strictement interdit.

Ce règlement pour la culture biologique du café est valable pour la cultures biologique des autres produits tel que les céréales, les tubercules et les maraichères et d'autres cultures biologiques de produits tel que le gingembre, tomate, carotte, pastèque, haricots, arachide, radis, mais etc..

## **VII-ETUDES DES RISQUES**

### **1 – Risques en stade agricole**

#### **- Paysans dans le doute.**

Les paysans n'ayant pas confiance ni dans la méthode agricole bio ni dans les conseils reçus pour sa mise en œuvre de celle-ci, seront susceptibles de retourner à des pratiques conventionnelles. C'est possible lors de la première année du projet si l'idée reste ancrée dans l'esprit des paysans, que seuls les intrants chimiques font du rendement. L'influence de leurs pairs pour s'identifier aux pratiques bio et un suivi vigilant par les techniciens-conseil réduiront les risques. Le centre de recherche agronomique de l'université de Dschang vient de publier un rapport d'études sur « Les études comparatives entre les intrants chimiques, les EM et Biochar ». Le Biochar est en tête du point de vue coût d'achat, praticabilité d'application et rendement. Bien que les anciens planteurs biologiques du GIC Sondason soient des conseillers pour les nouveaux planteurs, la publication des résultats de cette étude a été d'un très grand apport pour convaincre les planteurs douteux.

#### **- Contamination chimique venant de voisins en dehors du projet.**

Il faut encourager les voisins à participer à des stages de formation aux pratiques bio. Ils devraient être les premiers à qui est offert la possibilité de joindre le projet lorsque celui-ci s'agrandit. Faire des clôtures avec les arbres et laisser un espace d'au moins deux mètres entre le champ biologique et le champ conventionnel du voisin.

#### **- Contamination venant du traitement des bétails.**

Il faut encourager les paysans à pulvériser les animaux avec l'EM Environnement et EM5 et ne plus jamais utiliser les produits chimiques sur les bétails et dans la ferme.

#### **- Emprunts d'équipement.**

Il est strictement interdit d'utiliser des pulvérisateurs (manuels ou autre) de paysans qui ne sont pas membres du groupement. Les membres du projet doivent emprunter uniquement auprès d'autres membres du projet qui sont déjà bio les outils agricoles et s'assurer que cela n'a jamais été utilisé pour les produits prohibés. **Un crédit pour financement et l'acquisition des outils et intrants agricoles biologiques est mise en place eu sein du GIC Sondason.**

- **Contamination par des intrants stockés pour usage sur d'autres cultures.**

Il faut dissuader les paysans à entrer en contact avec de tels intrants ou de le stocker même en passant dans leur ferme. L'objectif doit toujours être d'encourager les paysans à adopter l'attitude de la méthode biologique. Il faut organiser des séances de formation en agriculture bio, en cernant les autres cultures qu'ils pratiquent. Si l'usage de produits chimiques prévaut, par exemple là où des légumes sont cultivés commercialement, et que ces paysans ne sont pas prêts à adopter des pratiques bio, il faut refuser toute demande d'adhésion provenant de la région concernée.

- **Mélange de récoltes de parcelles bio et non-bio.**

Afin d'éviter cette situation, toutes les parcelles entourant les parcelles à certifier en bio devront être clairement identifiées au moment de l'inscription. De plus, il faudra déterminer et noter toutes les activités des paysans voisins des paysans certifiés et qui ne sont pas membres du groupement bio.

- **Utilisation des sacs contaminés.**

Toute les sacs utiliser pour la récolte ou la pour manutention ou pour les achats par les planteurs ou par le GIC SONDASON, doivent être des sacs, qui ne sont que utiliser depuis leur première mise en circulation que pour la manutention des produits biologique et ce sac a été toujours bien gardé afin d'éviter tout risque de contamination provenant de son lieu de stockage ou de son contact avec les autres sacs ou tout autres corps susceptible de le contaminé.

- **Contamination chimique lors de la vente à la ferme ou à l'entrepôt du GIC Sondason**

Le produit sera transporté dans des sacs uniquement pour usage biologique dès leur première mise en circulation et clairement marqués. Depuis les fermes, des sacs numérotés seront utilisés.

## **2- Risque lors des achats**

### **Traçabilité.**

Afin de permettre la traçabilité et d'éviter les mélanges et contamination, les listes d'achats sont préparer par Groupe de moins de vingt (20) paysan biologique voisins, individuellement et solidairement responsable et par quartier et par village.

## **Manutention**

Les planteurs reçoivent d'avances des sacs dont ils doivent mettre leurs produits à l'intérieur avant d'apporter au lieu de vente. Chaque groupe a un code d'achat. Les produits achetés sont mis ensuite dans des sacs spécifiques (portant un code unique pour chaque groupe) préparés et apportés par le GIC Sondason à cet effet pour chaque groupe. Les achats sont faits selon l'ordre sur la liste et rien que les planteurs ayant leur nom sur la liste peuvent être achetés leur produit biologique.

## **Achats.**

Lors des achats une comparaison est faite aussitôt après le pesé et avant la mise en sac, entre les quantités réelle et les estimations de récolte déclarées. S'il y a un écart de plus de 20 %, alors une lettre d'explication est remise au planteur et un échantillonnage est prélevé pour des fins d'échantillon témoin pour le lot correspondant. Puis le groupe d'achat mène l'enquête pour déterminer et décider du sort (Café bio ou café conventionnel) de ce café. Le produit dudit planteur est mis à part et ne peut être mélangé avec celui des autres planteurs ou retourné au planteur accompagné des sanctions qu'après explication et si possible résultat des analyses. Si un planteur a vendu plusieurs fois en petite quantité et ce n'est que lors des rapprochements des comptes qu'on constate qu'il y a eu une livraison excédentaire de plus de 20%, alors le groupe d'achat doit mener l'enquête pour déterminer et décider non seulement du sort du planteur mais surtout de tout le lot (Café bio ou café conventionnel) dont appartient le planteur.

## **3- Risque lors du Transport**

### **Transport du café.**

Afin d'éviter toute contamination lors du transport, les véhicules chargés de transporter les produits biologiques doivent subir au préalable un nettoyage à fond. *Une fiche de nettoyage est conçue à cet effet.* Il n'y aura aucun mélange de produits biologiques et en conversion. Les produits biologiques et en conversion seront transportés dans un seul véhicule, mais bien séparés.

## **4- Risque lors de la manutention à l'entrepôt de préparation**

### **Manutention au Magasin.**

Afin d'éviter toute contamination lors de la manutention au Magasin, les palettes sur lesquelles les produits biologiques doivent être déposés, ne doivent pas être traités avec des produits interdits par les normes biologiques. Seules les palettes non traitées sont utilisées à l'usine de traitement et même lors des transports au besoin.

### **Contamination au magasin.**

Les produits biologiques sont marqués et chaque sac porte un code avec la mention bio et l'endroit où ils sont stockés présente une affiche avec la mention «**Produits bio, éviter de les contaminés**» afin d'éviter tout risque de contamination au Magasin.

### **Personnel de Manutention.**

Les personnels de Manutention sont formés sur les pratiques de la production biologique et connaissent les risques de contamination. Les mesures ont été mise en place ensemble avec le personnel de manutention pour éviter tout risque de contamination.

### **Lutte contre les souris, rats et charançons:**

Les souris et rats ne mangent pas le café. Le café et cacao ne sont jamais attaqués par les charançons. Mais le Bokashi (Intrant biologique pour bétail et pour la préparation du Biochar) est produits et stocké dans l'usine. Le Bokashi est beaucoup sollicité par les souris et rat. C'est pour cela que nous avons acquit un chat pour le magasin.

Il y a une interdiction stricte d'utilisation, de stockage même pour une minute, de manutention, de manipulation des produits chimiques pour lutter contre les rats, souris et charançons dans l'usine de traitement où tout le long de la chaîne de traitement du produits biologiques, du champ jusqu'à la vente ou à l'export. Seuls les pièges et chats sont acceptés dans les magasins pour arrêter les rats et souris. Seuls les EM 5 sont utilisés pour chasser les mouches.

## **5- risque en stade de préparation**

### **- chez le planteur:**

#### **Equipement de préparation.**

Afin d'éviter la contamination par des personnes extérieures au projet, il faut encourager régulièrement les paysans biologiques à ne pas emprunter ni louer de l'équipement de préparation d'une personne extérieure au projet biologique. Et même pas aux membres du groupe Sondason en conversion.

### **- à l'Usine du GIC SONDASON**

Le GIC Sondason possède un atelier de préparation. Les cafés biologiques sont préparés séparément du café en conversion. Il possède personnellement une unité de traitement et a formé le personnel d'usine en matière de production et transformation des produits biologiques. Le personnel du GIC Sondason coordonne les opérations de traitement suivant la Fiche de suivi de production voir annexe.

### **Manutention après préparation.**

Les produits biologiques ainsi traité sont remis dans les sacs avec le même code avant d'être envoyé au triage manuel. Le traitement s'effectue lots après lots. Une Fiche de suivi de production est établie et permet à la fin du processus d'usinage de dresser un état des stocks après traitement. Les pertes dues aux traitements sont ainsi constatées de la façon suivante:

- La perte (parche, cailloux, poussières, déchet de café, corps étranger etc.) en Arabica parche après traitement se situe entre 15 et 20% des quantités entrées
- La perte (coque, cailloux, poussières, déchet de café, corps étranger etc.) en Arabica coque après traitement se situe entre 48 et 51 % des quantités entrées
- La perte (coque, cailloux, poussières, déchet de café, corps étranger etc.) en Robusta coque après traitement se situe entre 48 et 51 % des quantités entrées

### **6- Risque à l'exportation**

#### **Marquage sac export.**

Le produit de marquage de sacs est un produit de marquage autorisé en production biologique.

#### **Sac export.**

Afin d'éviter les risques de contamination, les produits sont mise dans des sacs Jutes en 60 kg, des sacs neuves ou ultérieurement utilisés rien que pour les produits biologiques dès leurs premières mise en circulation et a été bien gardé à l'abri de tout risque de contamination.

#### **La mise en container.**

Le container est d'avance couvert complètement de carton et le café y est transporté à l'intérieur. Le Café est conditionné dans les sacs jutes en sac de 60 Kg. Les produits biologiques d'abord, puis les produits en conversion. Aucun traitement n'est effectué et après remplissage du container, il sera recouverte de papier carton, puis refermé et plombé. Et ne pourra plus être recouvert que jusqu'au magasin du destinataire sauf prérogatives administratives pour visite douanière et autres.

## **VIII-PENALITES POUR NON-CONFORMITES**

### **Liste des non-conformités et pénalités au sein du SCI**

<b>Problèmes</b>	<b>Pénalités et mesures du SCI</b>
<b>Le paysan a traité ses cultures biologiques avec des pesticides chimiques et n'a pas déclaré cela au Technicien-conseil et Inspecteur lors des inspections de champs ou lors des achats.</b>	Paysan est décertifié pour 3 ans, et peut être expulsé du projet d'agriculture biologique. Le paysan doit verser une réparation financière de 5000 000 (cinq millions) Fcfa au GIC Sondason. Vérifier si ses produits ont déjà été vendus. Retirer de la circulation. Lui mettre sur surveillance continue et proposer une formation supplémentaire
<b>Le paysan a traité ses cultures pour autoconsommation qui étaient intercalées avec les cultures bio aux pesticides chimiques</b>	Paysan désertifié pour 3 ans, et peut être expulsé du projet d'agriculture biologique. Le paysan doit verser une réparation financière de 5000 000 (cinq millions) Fcfa au GIC Sondason. Vérifier si ses produits ont déjà été vendus. Surveillance continue et proposer une Formation supplémentaire
<b>La paysan a traité aux pesticides chimiques son jardin potager situé loin de 10 mètres des cultures en bio, alors que le Règlement intérieur exige que toute la ferme soit en culture biologique.</b>	L'adhésion du paysan est suspendue pour 6 mois. Le champ traité est marqué sur le plan comme étant en gestion non biologique, avec la date du traitement. Faire une analyse de Résidus de ses produits livrés comme étant bio. Une formation continue est prévue pour le paysan.
<b>Le paysan a négligé sa ferme, n'a pas pris des mesures pour améliorer le sol, n'a pas préparé de compost.</b>	Conditions à poser aux paysans (écrites ou verbales), Formation continue, Adhésion à revoir, en cas de récurrence, le paysan doit être expulsé du projet biologique.

<p><b>Du café non-certifié a été mélangé au café bio produit par des paysans du même village.</b></p>	<p>Identifier les quantités contaminées et les signaler comme étant des produits non bio. Informer la Direction du GIC. Le paysan doit verser une réparation financière de 5000 000 (cinq millions) Fcfa au GIC Sondason. Vérifier si ses produits ont déjà été vendus,.</p>
<p><b>Le paysan cherche à vendre le double de sa récolte estimée.</b></p>	<p>Envoyer technicien pour enquêter sur place. S'il est constaté que le paysan a tenté de vendre les produits de ses voisins, il sera exclu du projet. Le paysan doit verser une réparation financière d' 5000 000 (cinq million) Fcfa au GIC Sondason. Vérifier si ses produits ont déjà été vendus, le retirer en circulation</p>
<p><b>Le responsable en la personne d'inspecteur Interne de chaque quartier chargé des achats a acheté du produit aux producteurs non-certifiés.</b></p>	<p>Chercher où se trouvent les lots concernés, les signaler comme étant des produits non biologiques. L'Inspecteur interne de ce quartier chargé des achats doit verser une réparation financière de 10 000 000 (dix millions) Fcfa au GIC Sondason. Vérifier si ses produits ont déjà été vendus Si déjà vendus en informer le certificateur. Prévoir une formation continue pour l'acheteur responsable (ou le licencié, en cas de fraude).</p>

## **IX-PRESENTATION DES RESPONSABLES :**

### **OPERATEURS DU PROJET :**

#### **1- Le GIC SONDASON**

Le Groupe d'Initiative Commune des Producteurs Unis des Produits Agricoles et d'Elevages Biologiques au Cameroun a pour rôle de pratiquer l'agriculture et l'élevage biologique, de former les planteurs, les Technicien-Conseil et les contrôleurs internes aux règlements d'agriculture biologiques selon les normes d'agriculture biologique de l'Union Européenne, des Etats-Unis d'Amérique, du GIC Agenda 21, du Japon et de Naturland. D'organiser et d'acheter les produits biologiques de ses planteurs biologiques, de les transformer prêt à la Consommation locale ou à l'export et d'acheminer les produits biologiques à ses clients sur le territoire nationale ou de part le monde (Exemple: Les Magasins Nzeue- Nahm au Cameroun et la société UTAMTSI de Brême).

#### **2- Le Producteur**

C'est un paysan ou toute personne physique ou morale qui accepte d'adhérer au projet d'agriculture biologique tel que définit dans le contrat d'adhésion. Le paysan se rapproche du GIC SONDASON ou du Technicien conseil dans son village et manifeste son intention d'adhésion. Le règlement intérieur de l'agriculture biologique lui est remis. S'il consens, alors un contrat est signé ainsi qu'une fiche d'inscription de sa ferme est établi. Si c'est un cultivateur de café et cacao, alors la durée de conversion est de trois ans minimum. Si c'est un cultivateur de céréale et maraichères, alors la période de conversion est de deux ans minimum. Ils ont pour rôle de produire les cultures biologiques et élevage biologique selon les Normes d'agriculture<sub>21</sub>

biologiques de l'Union Européenne et des Etats-Unis d'Amérique, du GIC Agenda 21 et de Naturland. La seule condition d'adhésion et d'accepter la pratique de l'agriculture biologique.

### **3- Le Délégué du GIC SONDASON**

- C'est le représentant du GIC Sondason devant l'administration camerounais et toutes autres administrations et partenaires. Il n'a rien que les fonctions de représentation.
- Il a pour mission de communiquer les décisions des différents instances du GIC Sondason tel que l'acceptation des demandes d'adhésion des paysans ou de prononcer leurs exclusions arrêtées par le comité d'approbation.
- Ensemble avec le coordonateur, ils sont responsables pour la tenue de la documentation, du répertoire des paysans et du registre des achats.
- Ensemble avec le coordonateurs, ils portent la responsabilité globale pour le projet et seront le point de contact pour les échanges de correspondance avec les organismes extérieurs (Certificateurs, autorités compétentes etc.)

### **4- Le Coordonateur du projet**

- Poste clé pour faire appliquer toutes les décisions et les règles du SCI prisent par le GIC Sondason concernant l'agriculture biologique.
- Il assure et maintient le bon déroulement de la pratique de l'agriculture biologique.
- Il est chargé de la Formation des Planteurs et des Technicien-conseil et contrôleur Internes en agriculture biologique selon les normes de UE, Naturland und USDA-NOP ainsi le commerce équitable.
- Il porte la responsabilité globale pour le projet et sera le point de contact pour les échanges de correspondance avec les organismes extérieurs (Certificateurs, autorités compétentes etc.)
- Il est chargé des achats, de la production et des traitements des produits biologiques
- Il enregistre et met à jour les informations reçues des Techniciens-conseil qui sont chargé de prodiguer des conseils aux planteurs et de contrôle les fermes et de ramener les constatations aux Délégué entant que contrôleur Interne.
- Le Coordonateur est responsable de l'approbation des paysans préalable à la demande de certification collective auprès de l'organisme certificateur.

### **5- Le Technicien- conseil**

- Les Techniciens-Conseils sont formés pour assister les planteurs biologiques du GIC Sondason dans le respect stricte d'application des règles en culture et élevages biologique.
- Le Technicien-conseil donne du conseil au planteur en ce qui concerne les méthodes de production biologique
- Le Technicien-conseil est le personnel de référence du projet dans sa circonscription d'intervention
- Le Technicien-conseil doit prendre des renseignements (contrôle sociale) sur les planteurs qui sont à sa charge dans sa circonscription d'intervention
- Le Technicien-conseil doit vérifier sur le terrain avant récolte, si les quantités de produits biologiques à récolter déclaré (Estimation de la récolte) par les planteurs de sa circonscription d'intervention sont fiables
- Le Technicien-conseil est le représentant du délégué du GIC Sondason dans sa circonscription d'intervention
- Le Technicien-conseil doit informer le délégué du GIC Sondason et le coordonateur du projet de toute infraction survenu dans sa zone de compétence.
- Le Technicien-conseil est le courroi de transmission des informations entre la direction du GIC Sondason et les planteurs dans sa zone de compétence
- Il fait parti du Groupe des achats dans sa circonscription administrative
- Il a la mission d'informer les planteurs des résolutions et comptes rendu des réunions organisés par le GIC Sondason ou tous autres organismes
- Ils accompagnent ou transmettent les demandes de nouveaux planteurs désirant devenir membre à la Direction du GIC Sondason
- Le Technicien-conseil accompagne les inspecteurs internes et externes lors des visites chez les planteurs,
- Le technicien-conseil convoque et préside les réunions et garde les procès verbaux
- Il doit sensibiliser les paysans au fait que le projet leur appartient et qu'ils doivent se garder d'utiliser des produits chimiques, des engrais chimiques ou tout autre intrant indésirable sur leurs terres et interdit par les normes d'agriculture biologique.

### **6-Inspecteur ou contrôleur interne**

- Le contrôleur Interne reçoit une formation en qualité de contrôleurs ou Inspecteur Interne du GIC Sondason afin d'acquérir des connaissances nécessaire pour effectuer les tâches de contrôles Interne selon les normes précitées.

- Il doit s'assurer que les responsables locaux, et autres personnes intéressées, sont conscients du projet et des exigences de ce projet. Pendant leurs visites, les contrôleurs Internes vérifient la conformité des paysans avec les exigences du règlement interne basé sur le respect des normes d'agriculture biologique de l'Union Européenne, de Naturland et des Etats-Unis d'Amérique et rapportent au Délégué du Projet toute non- conformité ou risque d'infraction.
- Le contrôleur Interne effectue des travaux de contrôle dans les plantations des planteurs qui lui sont confiés par le GIC Sondason. La tâche consiste à visiter, d'y effectuer les contrôles et évaluer les champs des planteurs dans le cadre du respect des normes du Commerce équitable du GIC AGENDA 21 et selon les standards d'agriculture biologique de «EU 834/2007 - 889/2008», «USDA- NOP», «GIC AGENDA 21» «NATURLAND» et surtout selon « Le Système de Contrôle Interne (SCI)» du GIC Sondason.
- Il peut être au même moment Technicien-Conseil, mais ne peut pas effectuer le contrôle dans sa circonscription d'intervention
- Il inspecte les paysans, d'une part, et d'autre part, il les encourage à suivre la méthode bio
- Un contrat de travail lie le contrôleur Interne au GIC Sondason.
- Selon les besoins opérationnels le GIC Sondason, le contrôleur Interne peut se voir confier l'exécution de toute autre fonction compatible avec ses aptitudes professionnelles.
- Le lieu de travail est situé au Cameroun. Selon les besoins opérationnels objectifs du GIC Sondason, le contrôleur Interne peut être transféré temporairement ou de façon permanente en tout autre lieu au Cameroun, et, en plus de ses prestations au Cameroun, le contrôleur Interne peut être amené à exécuter des missions temporaires à l'étranger. Leurs noms se trouvent sur la liste des contrôleurs Internes qui sont en annexe

## **7- Groupe d'achat**

- Le Groupe d'achat est formé des personnes suivantes:
  - Du Coordonateur ou son assistant,
  - Du Délégué du GIC Sondason ou son représentant,
  - Du personnel de manutention
  - Des Techniciens- Conseils de la zone d'achat en question.
- Ils sont responsables de la transmission des dates de collecte du café des planteurs dans les différents villages.
- Ils assurent la propreté, l'intégrité et la traçabilité du produit biologique collecté
- Ils sont responsables du registre des achats et tout document afférant aux achats

## **8-Responsable de Traitement ou production**

- Les opérations de production se déroulent sur la supervision du coordinateur du projet et assisté par le chef d'usine, du magasinier et des ouvriers formés en production biologique.
- Le chef d'usine est responsable de la préparation du café ou de tous autres produits agricoles biologique.
- Le chef d'usine ou son représentant contrôle le passage et le retrait des produits biologique dans les machines, de sorte que l'intégrité des produits biologiques ne soit pas touché. Les risques de contamination de tout genre sont à éliminer dans le circuit de préparation et doivent être suivi.
- Le chef d'usine s'assure que tous les employés qui touchent au café ou tout autre produit biologique connaissent les règles de préparation bio et ne fassent pas entrer de produits de l'extérieur pour éviter les contaminations.

## **9- Comité d'approbation**

- Il est composé de trois personnes, le délégué, le coordinateur et une personne non adhérente du GIC Sondason. Le comité d'approbation est chargé de décider des demandes d'adhésion, de suspension, d'exclusion des membres,
  - Le comité est chargé d'approuver les fiches d'inspection et de la classification du planteur en « bio ou en conversion » après le contrôle Interne.
  - Il est l'organe de prise de décision pour les affaires concernant les nouveaux et anciens planteurs et de gestion des affaires courante du GIC Sondason.

# **X-METHODE DE TRAVAIL**

## **1-Généralité**

Chaque Technicien-Conseil est responsable d'un petit nombre de paysans d'environ vingt (20) paysans par Technicien-Conseil. Les fermes sont visitées et les inspections s'effectuent au moins une fois par an.

## **2-Registres, plans et contrats**

Tous les paysans adhérant au groupement dans une région remplissent et signent les demandes d'adhésion et leur code est inscrit sur les contrats. Les producteurs biologiques qui

ont accepté de joindre le projet ont un contrat et sont enregistrés sur le répertoire des producteurs du projet. On inscrit aussi clairement sur les plans, et dans un répertoire des paysans biologique, les paysans en conversion. Les particularités physiques et géographiques importantes telles que des points de repère aux alentours des parcelles en bio sont clairement indiquées.

### **3-Code**

On attribue à chaque paysan un numéro de code. Celui-ci consiste en une combinaison de plusieurs chiffres et lettres qui indiquent l'appartenance à un village suivies des lettres déterminant le quartier dans le village, ensuite du numéro de lot puis du numéro d'ordre qui est attribué et associé au niveau du code de lot au planteur. Ex., 1D11: Dans le village Fonjomekwet (1), quartier Diffo (D), du lot numéro 1 (1) où s'y trouve le planteur numéro 1(1) en la personne de monsieur Nounena Joseph (Code du planteur Nounena Joseph = 1D11).

### **4-Service des Techniciens-Conseil dans leur circonscription administrative**

Les techniciens-conseil organisent des réunions de paysans afin de discuter des activités agricoles, d'en examiner des problèmes inhérents et proposer des solutions. Chaque technicien tient à jour un journal dans lequel il note les observations de ses visites de fermes et les résultats des discussions avec les paysans. Toute non-conformité avec les règles bio doit y être notée et le délégué du Gic Sondason doit en être informé. Le règlement bio du SCI est basé sur les Manuels IFOAM, EU 834/2007, 889/2008, USDA-NOP, IMO, Naturland et du GIC AGENDA 21 etc. Les paysans tiennent aussi chez eux un carnet de planteur du GIC Sondason, auquel les techniciens ajoutent commentaires et signatures lors des visites.

### **5-Estimations préalables de rendement**

Chaque saison, une estimation préalable de récolte est faite, basée sur la récolte précédente et les prévisions météorologiques et surtout dès la floraison pour la saison en cours. Les estimations portées sur les Fiches de contrôle Interne pour chacun des paysans sont basées sur le nombre pied de caféier, l'âge du caféier, la taille, les pluies et surtout la floraison et le port des grains puisque l'inspection interne se s'effectue actuellement à partir du mois de Juin, moment où les plantes de café portent déjà les grains.

### **6-Documentation**

Les documents de base tels que les fiches d'inscription, le contrat du producteur et la fiche d'inspection annuelle de la ferme, sont remplis à la main et conservés sous cette forme manuscrite. Le répertoire des producteurs est enregistré informatiquement, ce qui permet de produire la liste d'achat et autres documents. Le répertoire des producteurs est mis à jour avant la saison de récolte. Les techniciens-Conseil reçoivent une copie du répertoire et du registre des achats avec estimation des récoltes.

## 7-Inspection interne

Chaque paysan certifié collectivement reçoit une visite au moins une fois par an. Chaque visite est notée sur le formulaire d'inspection interne de ferme. Le but de l'inspection est d'assurer la conformité des paysans au règlement bio. En cas de non-conformité, le Délégué du GIC Sondason en est notifié afin de déterminer les dispositions à prendre et les pénalités.

Les techniciens devront effectuer leurs inspections dans des zones bien déterminées. Lesquelles ils n'opèrent pas en tant que techniciens. Aucun technicien n'est autorisé à effectuer l'inspection en tant que inspecteur interne dans son propre groupe et quartier où il est membre. Une lettre de déclaration de conflit d'intérêt est signée par chaque inspecteur avant les inspections dans la région où il sera affecté. Le délégué du GIC Sondason organisera l'affectation de techniciens en tant que inspecteur interne pour ces opérations de contrôle Interne.

## 8-Marquage des sacs

Les planteurs reçoivent des sacs Nylon marqués du GIC Sondason d'avance. Où ils mettront leur récoltes afin d'éviter toute contamination. Les sacs Jutes et Nylons sont achetés neuves sur le marchés local et ont une contenance de 60kg à 70kg en moyenne.

Avant la récolte, les doubles des sacs remis aux planteurs selon les numéros de lot est employé lors des achats pour manutention des produits ainsi qu'à l'usines de préparation et de triage. Les sacs jutes pour export sont marqués selon le statut de ses cultures suivi des numéros de lot. Les sacs portent trois marquages suivants le statut du produit à l'intérieur:

**Tableau I**

<b>Lettre</b>	<b>Types de café</b>
EC (CO, C1, C2) fair	Produit en conversion (1 <sup>ère</sup> année, 2, 3) & fair
Bio UE&fair	Produit certifié <b>Bio</b> union Européenne & fair
Bio U&fair	Produit certifié <b>Bio</b> N.O.P USDA & fair

Bio N&fair	Produit certifié <b>Bio</b> Naturland & fair
Bio & Faire A21	Produit certifié <b>Bio &amp; fair</b> Agenda 21

**CO** signifie en conversion pour la première année, **C1** en conversion pour la deuxième année, **C2** en conversion pour la troisième année.

En plus de la mention Bio, il y a aussi le numéro des lots qui sont marqués sur les sacs par exemple:

<b>Numéro de Lot</b>	<b>Définition</b>
10TS1	Les vingt (20) planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Tseghem du village Bandjoun
10TS2	Les vingt (20) planteurs formant le deuxième groupe des planteurs du quartier Tseghem du village Bandjoun
10TS3	Les vingt (20) planteurs formant le troisième groupe des planteurs du quartier Tseghem du village Bandjoun
10TS4	Les vingt (20) planteurs formant le quatrième groupe des planteurs du quartier Tseghem du village Bandjoun
10H1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier HA du village Bandjoun
10H2	Les vingt (20) planteurs formant le deuxième groupe des planteurs du quartier HA du village Bandjoun
10H3	Les vingt (20) planteurs formant le troisième groupe des planteurs du quartier HA du village Bandjoun
10T1	Les vingt (20) planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier TSE du village Bandjoun
10T2	Les vingt (20) planteurs formant le deuxième groupe des planteurs du quartier TSE du village Bandjoun
10ND1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier NDomlo du village Bandjoun

10ND2	Les vingt (20) planteurs formant le deuxième groupe des planteurs du quartier NDomlo du village Bandjoun
10L1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Lemgo du village Bandjoun
10L2	Les vingt (20) planteurs formant le deuxième groupe des planteurs du quartier Lemgo du village Bandjoun
10L3	Les vingt (20) planteurs formant le troisième groupe des planteurs du quartier Lemgo du village Bandjoun
10KY1	Les vingt (20) planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Kayo du village Bandjoun
10KY2	Les vingt (20) planteurs formant le deuxième groupe des planteurs du quartier Kayo du village Bandjoun
10KY3	Les vingt (20) planteurs formant le troisième groupe des planteurs du quartier Kayo du village Bandjoun
10KA1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Kamgo du village Bandjoun
10ML1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Mlem du village Bandjoun
10ML2	Les vingt (20) planteurs formant le deuxième groupe des planteurs du quartier Mlem du village Bandjoun
10SDB1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Sedembom du village Bandjoun
10TCH1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Tchio du village Bandjoun
10MVL1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Mvelé du village
1DE1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Demtchnag du village Fondjomekwet
11BA1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier BATOUFANM du village BATOUFANM
5BAG1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe du quartier Baghang du village Bansoa

5BAK1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Bansoa du village Bakassa
5BAN1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Bansoa du village Banetsiet
5BAN1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Bansoa du village Banock
5BAT1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Bansoa du village Batcheu
5NES1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Bansoa du village Nessintrit
13KM1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Kamna Marché du village Bangoua
8BA1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premeir groupe des planteurs du quartier Bawang du village BANDJA
4FO1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Foukou du village Bamegoum
7FE1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Felah du village Baloum
7TS1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le prmier groupe des planteurs du quartier Tsila du village Baloum
16HI1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le prmier groupe des planteurs du quartier Hiala du village BAHAM
16LA1	Les vingt (20) premiers planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Lagwé du village Soupken
6TS1	Les vingt (20) premiers planteurs planteurs formant le premier groupe des planteurs du quartier Tsa' a du village Bangang fondji
6TO1	Les vingt (20) premiers planteurs planteurs formant le premeir groupe des planteurs du quartier Toudjouong du village Bangang fondji

## 9-Système d'achat

Les achats s'effectuent de façon normale d'après l'annonce d'ouverture de la saison des achats par la direction du GIC Sondason, lors de son assemblée générale. Le GIC Sondason

effectue le déplacement pour aller vers les villages et quartier où s'effectueront les achats. La pratique de l'achat:

- . D'abord un appel de présence est effectué par le personnel du groupe des achats
- . Les paysans s'identifient en présentant leurs carnet de planteurs
- . Le café du paysan est pesé, enregistré dans le journal des achats puis contresigné par le paysan
- . Les sommes prêtées sous forme de crédit scolaire sont déduites en commun accord avec le planteurs du paiement et le reliquat lui est reversé.
- . La quantité livrée, le montant payé et la date de livraison sont inscrits au registre des achats et dans le carnet du planteur et contre signé par le paysan.
- . **A partir d'octobre 2012, chaque vente sera matérialisé par la remise d'un reçu au planteur et la souche sera gardé au bureau du GIC Sondason.**
- . Ensuite le Sac de café est chargé dans le Camion préalablement nettoyé et transporté vers l'usine de traitement
- . Les paysans peuvent effectuer plusieurs livraisons, selon les circonstances.
- . Un rapprochement entre les quantités de produits (café) livrés par le paysan et les prévisions de récolte de ce paysan particulier est effectué. Si les ventes dépassent de 20 % des prévisions de récoltes, alors une lettre d'explication est adressée au paysan. En cas de non cohérence dans la demande d'explication, il sera puni selon le SCI et si une première livraison est faite, alors tout le lot sera considéré comme en conversion.
- . Arrivé à l'usine de traitement, le café est déchargé et classé par numéro de lot. L'usinage et le triage se font lot par lot.
- . Les grains de café balayé dans le camion est considéré comme café en conversion

### **10-Procédure de stockage**

A tout moment, le produit bio doit être entreposé séparément des produits en conversion. Le GIC Sondason ainsi que les organismes certificateurs peuvent s'assurer qu'il n'y ait ni de mélange avec les produits en conversion ni de fumigation chimique du produit bio, c'est pourquoi des directives spécifiques ont été établies pour couvrir tous ces aspects. Ces directives de stockage et de préparation sont incluses en Annexe.

Les techniciens-Conseil vérifient tout endroit de stockage au domicile du planteur. Après la collecte et le traitement par le planteur, celle-ci est vendu le jour des achats au GIC Sondason. Le GIC Sondason effectue le paiement après le pesé et la mise dans un Sac codé et numéroté dont appartient le planteur en question. Après paiement, le café est mis dans un camion pour être

conduit à l'usine de décorticage à Fondjomekwet. Cet entrepôt est inscrit au registre de stockage. L'entrepôt se conforme à la procédure de stockage bio tel que ci-haut prescrite.

## XI- SYSTEME DE RAPPORT ET D'EVALUATION

Le projet produit les rapports suivants qui sont expédiés à l'organisme externe de certifications et partenaires (GIC AGENDA 21, IMO, UTAMTSI et Naturland etc.).

**Tableau II- Date de soumission de documents:**

<b>Document</b>	<b>Date</b>
SCI et demande de certification	Avril n – Mars n+1
Rapport annuel	Avril n – Juillet n + 1

SCI et demande de certification inclut les informations suivantes:

- . Nombre de paysans certifiés et sous-contrat.
- . Une liste des producteurs et estimation du rendement.
- . Non-conformités identifiées et mesures prises.
- . Analyse des risques pour le SCI et mesures prises.

## XII-DOCUMENTATION

### o Guide de formation de producteurs et inspecteurs

Le projet a son système d'inscription et de fichiers en place. Ces données sont là pour assurer l'existence d'un système transparent qui peut être vérifié par l'organisme certificateur. Les documents du système sont indiqués ci-dessous :

### **Contrat d'engagement du producteur**

Il contient les directives de production bio, à suivre en vue d'obtenir une qualité acceptable de produit. Le paysan signe ce contrat lorsqu'il en a compris les exigences et qu'il ait accepté de les satisfaire. Le paysan en garde une copie; la seconde est conservée au bureau.

Le contrat est la preuve pour le projet, vis à vis de l'organisme certificateur, que le paysan est conscient de ses obligations en bio, qu'il accepte des visites d'inspection. Le paysan signe le contrat lorsqu'il a compris les principes de l'agriculture bio.

### **Formulaire d'inscription des paysans.**

C'est l'inscription du paysan au projet. Le paysan signe le formulaire à gauche pour indiquer que le contenu est exact. Le technicien signe le formulaire à droite pour corroborer l'exactitude des données. Les voisins certifiés sont identifiés sur les cartes de chaque village et quartier. Ces documents sont en annexe.

### **Fiche de contrôle Interne**

Le rapport d'inspection interne sert principalement pour s'assurer que le paysan est resté producteur bio. Le formulaire permet aussi au technicien-conseil de mettre en exergue les faiblesses du système agricole et d'aider les paysans à améliorer leur production. Chaque paysan doit recevoir au moins une visite chaque année. Les formulaires remplis sont conservés au bureau. Comme dit plus haut, la plupart des producteurs de café ont aussi des cultures annuelles: maïs-haricot-soja, haricot seul, ou maïs-haricot-taro, manioc, Arachide, Banane, patate, Gingembre, plantain et pratique aussi l'élevage sur ses parcelles à plus basse altitude. Et certains de ces produits sont cultivés deux fois par an.

Les informations suivantes sont nécessaires concernant ces fermes:

- . Situation des parcelles
- . Surface des parcelles
- . Rendement de la saison dernier
- . Estimation du rendement de la saison en cours
- . Type et nom commercial d'intrants agricoles utilisés
- . Date de dernière utilisation d'intrant agricole
- . Cultures des trois dernières années et pratiques culturales
- . Genre de semences utilisées (apprêts chimiques)

- . Récolte et outils utilisés
- . Traitement de la récolte
- . Animaux
- . Bétail gardé par le paysan, exemple. Bovins, chèvres, moutons, cochons, poule, canard etc.
- . Mesures anti- parasitaires: Tout animal sur la ferme est à déclarer, qu'ils appartiennent au paysan ou non.

### **Cartes topographiques du village en cours de réalisation.**

La situation de chaque ferme (avec son N° de code) est indiquée sur les cartes par village ou par quartier; cela est effectué avec la collaboration des membres. Après qu'une ébauche ait reçu l'agrément des membres participants, la carte est dessinée sur une feuille plus large. Les cartes servent au contrôleur Interne et de techniciens-conseil à localiser les fermes; pour cela elles doivent contenir assez de points de repère. Le technicien-conseil en conserve une copie; une seconde copie est conservée au bureau du GIC Sondason. Les cartes sont mises à jour au fur et à mesure des besoins, des points de repère ajoutés ou disparus, ajout de paysans.

La carte du village, mise à jour régulièrement, indique tous les villages, les chemins et routes, les centres commerciaux, les limites des paroisses ou communes, etc. Cette carte, conservée au bureau central du projet bio, permet d'avoir une vue d'ensemble du projet. Ces cartes sont en cours de préparation.

### **Répertoire des producteurs:**

C'est la liste de tous les paysans d'un village. Dans ce document il est possible d'obtenir un résumé informatisé des informations suivantes pour chaque village:

- . Nom du village
- . Noms des quartiers
- . Nombre de paysans certifiés collectivement
- . Nombre de paysans ayant reçu une visite
- . Statut du paysan (Bio ou en conversion)
- . Surface agricole totale en bio
- . Surface agricole totale en conversion
- . Estimation préalable totale de récolte
- . **Lieu de stockage ou d'entrepôt:**

Tout lieu d'entrepôt des produits, à l'exception des lieux de séchage et de stockage à la ferme, doit être inspecté et confirmé par le GIC Sondason avant utilisation. En complétant le formulaire, une attention particulière est portée à l'historique de la gestion des lieux afin de s'assurer l'absence de risque de contamination à la suite d'opérations précédentes. La Fiche étant conservée par GIC Sondason. Le GIC Sondason doit afficher à l'intérieur des usines de préparations des panneaux de signalisation dans les zones de stockage des produits biologiques pour indiquer clairement où sont stockés les produits bio. **Le centre de préparation du GIC SONDASON est situé dans le village Fondjomekwet.**

#### **Déclaration d'état des lieux:**

Cette déclaration décrit les conditions d'utilisation d'un lieu pour stockage de produit bio. Le formulaire est établi pour constater qu'un endroit, avant tout usage pour produit bio, ait été nettoyé selon les normes et qu'une personne responsable ait supervisé l'opération. Une copie demeure sur les lieux mêmes, une seconde étant conservée par le GIC Sondason.

#### **Procédure de préparation:**

Les ateliers de préparation des produits bio sont fermés et nettoyés selon les normes avant que la préparation en bio ne puisse commencer. Cette opération doit être documentée sur le formulaire de Déclaration de l'état des lieux. Des recommandations et des conseils seront donnés par l'organisme certificateur. Le certificateur doit être informé à l'avance du commencement de la préparation (afin de permettre une inspection de l'opération en cours, si jugé nécessaire).

#### **Registre des achats:**

On y enregistre les actes d'achat auprès des producteurs. Le format suit le modèle du répertoire des paysans. Les données y sont inscrites et mise à jour par le coordonateur du projet ou du délégué du GIC Sondason ou des Techniciens-conseil du village en tant que personne en charge. Une version informatisée est conservée séparément au bureau du GIC Sondason. Le formulaire indique la quantité de café attendue par paysan (estimation préalable de récolte) et la quantité effectivement livrée. Le technicien remplit le carnet des paysans.

#### **Quittance de Paiement et bon de livraison (combinés):**

Le producteur signe dans le registre d'achat et il lui est communiqué la quantité en kg des produits pour chaque livraison qu'il effectue et le responsable des achats en garde une copie signée par le paysan. Ces registres sont numérotés et datés; ils comprennent le nom et le code du producteur ainsi que la quantité prévisionnelle, les quantités réelle et le prix payé. Les

quantités de produits biologiques livrés et le prix payé et le montant d'argent reçu par le paysan est reporté dans son carnet du planteur. **A partir d'octobre 2012, tout achats doit être matérialisé par un reçu avec souche. Le planteur recevra le reçu même si c'est pour un kilogramme de café.**

#### **Déclaration de Livraison Excédentaire:**

Ce formulaire sert lorsque le producteur livre 20% au delà de l'estimation préalable. Dans un tel cas, il faut faire une visite de ferme et investiguer la raison pour une telle différence avant que le produit soit accepté en entrepôt. S'il y a quelque suspicion que le produit vienne d'une autre ferme en dehors de la certification collective, la livraison ne doit pas être acceptée en bio et le planteur sera puni selon la réglementation en vigueur. Si par contre, le rendement des parcelles est supérieur à ce qui était estimé et qu'il n'y a pas de risque que le produit vienne de chez un autre, alors la livraison « excédentaire » peut être acceptée comme biologique.

#### **Formulaire de Sommaire des Livraisons Excédentaires:**

A la fin de la saison des achats, les excédents sont résumés et une copie du résumé expédié au certificateur, comme faisant partie du rapport annuel.

#### **Formulaire de déclaration de Parenté (ou d'intérêt):**

Chaque technicien doit indiquer s'il a de la parenté proche dans la région dont il s'occupe. Si c'est le cas, il faut s'assurer qu'il est un inspecteur interne neutre, sans lien de parenté avec les paysans, Ces inspecteurs doivent vérifier les formulaires d'inscription des fermes et toutes autres fiches nécessaires.

#### **Flux de la Documentation:**

Le répertoire des producteurs est informatisé et conservé au bureau du GIC Sondason au début de la saison, le technicien-conseil reçoit une copie des données concernant chaque paysan inscrit au groupement. Il utilise alors ce document lors des inspections internes, y inscrivant les dates des inspections. Dans les cas de changements de situation des paysans, concernant le nombre d'arbres, les surfaces agricoles etc., le technicien les inscrit sur le formulaire. Au moins un mois avant l'achat, les copies des mises à jour devront parvenir au bureau du GIC Sondason où la mise à jour du répertoire sera faite et la liste d'achats produite. La liste d'achats sera distribuée aux techniciens avant le commencement des achats. Les techniciens-conseils conservent les listes d'achats durant la saison des achats sur le terrain. Au bureau du Projet, les

achats sont enregistrés dans la version informatisée du registre des achats. Lorsque la saison des achats est close, les registres sont réconciliés. A la fin de l'année de certification (31 Juillet n+1), le technicien complète le répertoire des producteurs y inscrivant les dates des deuxièmes inspections internes et les quantités de café livrées

### **XIII-LE BUREAU DU PROJET BIO**

Le GIC Sondason met un bureau à la disposition du projet, pour son administration, sa comptabilité et la gestion des données, les documents suivants, concernant le SCI, sont conservés à ce bureau:

- . Le Document de Système de Contrôle Interne (SCI)
- . Les cartes originelles des villages et quartier
- . La carte de la région
- . Le répertoire des paysans
- . Les copies des contrats des paysans
- . Les rapports des inspections internes
- . Les formulaires de déclaration des entrepôts
- . Les déclarations d'état des lieux
- . Les copies des contrats des contrôleurs Interne
- . Les registres des achats (après clôture des achats)

En plus de ces documents, les documents de comptabilité des coûts d'opération du projet ainsi que les archives administratives (rapports des réunions de la direction etc.) et les rapports des contrôleurs Internes et d'Inspecteur y sont aussi conservés.

## **XIV-DOCUMENTS CONSERVES PAR LES TECHNICIENS**

- . Copies des cartes des villages sous leur responsabilité
- . Copies du répertoire des producteurs du village en charge
- . Guide de formation des planteurs et Technicien-Conseil
- . Systeme de contrôle Interne ( SCI)

## **XV- AUTRES CULTURES**

L'objectif du projet est non seulement d'exporter du café Arabica, Robusta, du gingembre et tous autres produits biologiques mais plus particulièrement de promouvoir la production et la consommation des produits biologiques au Cameroun. Dans ce cas, le groupement peut obtenir la certification biologique selon les Normes de l'agriculture biologique de l'Union Européenne, des Etats-Unis d'Amérique, de Naturland, du GIC AGENDA 21. Pour toutes cultures biologiques une demande de certification sera présentée trois mois d'avance à l'intention du certificateur externe. Ces produits seront certifiés sur un répertoire de producteur séparé et un programme d'inspection interne est établi en vue d'obtenir des estimations préalables de récolte.

**XVI-TABLE III: INSPECTION PAR ZONE ET DATES DE  
SOUSSION DE RAPPORT AVANT ACHAT**

<b>ZONE/ GROUPE</b>	<b>PERIODE CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>DE</b>	<b>PERIODE D'INSPECTION</b>	<b>SOUSSION DE RAPPORT AVANT ACHAT</b>	<b>REGION A PRESENTER</b>
Ouest	Avril Déembre	-	Janvier -Déembre	Nov - Octobre	Partie Haut-Nkam Partie Haut-Plateau Partie Mifi Partie Koung-Khi Partie Noun Partie Ndé Partie Menoua Partie Banbouts
Littorale	Avril Decembre	-	Janvier - Decembre	Nov – Mars 21	Partie Nkongsamba Partie Melong

Centre	Avril - Decembre	Janvier - Decembre	Nov - Octobre	Partie Nghouo
--------	------------------------	--------------------	---------------	---------------

**XVII-TABLE IV: NOM DES TECHNICIENS-CONSEIL ET DE  
LEUR PLACEMENT**

<b>Nom</b>	<b>Station</b>	<b>Nombres de producteurs</b>
Philipp Menkam Diffo	Demtchang par Fondjomekwet	
Tala Ghomdum Jean Paul Kamhoua et Wafo Augustin	Lemgo par Bandjoun	
Foudouop Tagne Fotso Innocent et Mache Marie Jeanne	Ha par Bandjoun	
Wabo Joseph et Chougoung Joseph	Tseghem par Bandjoun	
Kamga Antoine et Fotsso Fodoup Roger	Kamgo par Bandjoun	
Fonfoun Hubert , Wabap et Tagne Elie	Kayo par Bandjoun	
Talon Jean et Tsougne Jean Marie	Tse par Bandjoun	
Kamga de Domlo /Kamga Fenkam	Ndomlo par Bandjoun	
Fokoua Jean Raphael et Moukam T. J. Norbert	Mlem par Bandjoun	
Wansi Jacques et Pessidjou Innocent	Bandja	
Chejou Jean Jules	Batoufam	
Kamdem Emmanuel	Bangang	
Touankap Jean Marie	Bangoua	
Kamdem Bernard, Djuidje Monique et Kamwoua patrice	Soupken	
Tekengne Christophe et Maffo Beatrice	Bansoa	
Wole Joseph	Baloum	
Tagne Sop Anatole et Deyo kuate Marie claire	Toba par Bandjoun	
Kamdem Emmanuel	Bagang fondji	
Djoya Amadou	Kouptamo	
Kas	Noun	
Tagni de bamegoum et Kengne David	Bamegoum	
Siaka Francis	Djopah	

**XIX-TABLE: V: VILLAGE PRIMAIRES CHOISIES :  
INFORMATION DE BASE**

Project site	Code of site	Purchase Centre(s)	N° of farmers	Brief Characterization of project site	Responsible ICS centre
Fondjomekwet	1	Fondjomekwet	20	Village with more than 20 000 people, who work only in the Agricultural sector. Coffee Robusta, cacao, Beans, Groundnut, Ginger and small breeding are their Income source.	Kouakam Eric

Bandjoun	10	Bandjoun	268 (256 bio, 10 con, 2 suspension d)	Village with more than 50 000 people. Agriculture, Commerce and Breeding are their Income source	Tala Ghomdum Jean Paul Kamhoua et Wofo Augustin Foudouop Tagne Fotso Innocent et Mache Marie Jeanne Wabo Joseph et Chougoung Joseph Kamga Antoine et Fotsso Fodoup Roger Fonfoun Hubert, Wabap et Tagne Elie Talon Jean et Tsougne Jean Marie Kamga de Domlo /Kamga Fenkam Fokoua Jean Raphael et Moukam T. J. Norbert Tagne Sop Anatole et Deyo kuate Marie claire
Batoufam	11	Batoufam	6	Village with more than 20 000 people. Agriculture, Commerce and small Breeding are their Income source	Chejou Jean Jules

Bamengoum	4	Bamengoum	2	Village with more than 30 000 people. Agriculture, Commerce and small Breeding are their Income source	Tagni de bamegoum et Kengne David
Bansoa	5	Bansoa	14	Village with more than 40 000 people. Agriculture, Commerce and small Breeding are their Income source	Tekengne Christophe et Maffo Beatrice
Soupken	16	Soupken	12	Village with more than 2 000 people. Agriculture, Commerce and small Breeding are their Income source	Kamdern Bernard, Djuidje Monique et Kamwoua patrice
Baloum	7	Baloum	8	Village with more than 15 000 people. Agriculture, Commerce and small Breeding are their Income source	Wole Joseph
Bandja	8	Bandja	3	Village with more than 20 000 people. Agriculture, Commerce and small Breeding are their Income source	Wansi Jacques et Pessidjou Innocent
Bangoua	13	Bagoua	1	Village with more than 25 000 people. Agriculture, Commerce and small Breeding are their Income source	Touankap Jean Marie

Bangang fondji	6	Bangang fondji	2	Village with more than 2 000 people. Agriculture, Commerce and small Breeding are their Income source	Kamdem Emmanuel
----------------	---	----------------	---	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

ANNEXES

- 1 Contrat du producteur biologique
- 2 Formulaire d'inscription de la ferme
- 3 Fiche de contrôle Interne
- 4 Tableau d'évaluation des risques de la culture du café
- 5 Tableau d'évaluation des risques lors du Transport du Café
- 6 Contrat de Travail entre le contrôleur Interne et GIC SONDAISON
- 7 Fiche de prélèvement d'échantillon
- 8 Chaîne de détention- registre de manipulation d'échantillon
- 9 Audit des points de contrôle en culture biologique
- 10 Registre des plaintes
- 11 Registre des intrants
- 12 Fiche de Stock
- 13 Tableau récapitulatif du contrôle d'audit
- 14 Utilisation des cultures tampons
- 15 Lettre de notification des voisins
- 16 Vérification de l'utilisation des champs avoisinants
- 17 Déclaration de transport au propre
- 18 Registre des entrées
19. Déclaration d'état des lieux
- 20 Déclaration de Livraison Excédentaire
- 21 Registre des achats
- 22 Formulaire de Sommaire de Livraisons Excédentaires
- 23 Formulaire de déclaration de parentés voir contrat de travail
- 25 Fiche de Suivi
- 24 Registre des Achats

**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET  
D'ELEVAGE BIOLOGIQUE AU CAMEROUN «GIC SONDAISON»**

**BP : 31 Bandja Tel : 00 237 33 14 45 93**

---

---

## Contrat du producteur biologique

Établi entre le paysan nommé ci-dessous et le **GIC SONDASON**

Nom du producteur:	Code du producteur:
Village:	Quartier :

1. Je, soussigné ..... accepte d'être membre du groupe des producteurs de **Café Biologiques et autres produits biologiques du GIC SONDASON**, d'être inspecté par les contrôleurs Internes et Externe, et en cours de certification par IMO, Naturland selon l'application de la Norme de production agricole biologique de Naturland, de l'Union Européenne (CE-834/2007 et CE-889/2008), des Etats-Unis d'Amérique (USDA-NOP) et de la Convention entre le GIC SONDASON et GIC AGENDA 21 » qui exige que chaque planteur qui accepte d'adhérer au GIC (Groupe d'Initiative Commune) SONDASON doit utiliser au moins 40% de ses terres mise en valeurs pour la production des produits agricoles consommable localement afin de garantir la *sécurité et la souveraineté alimentaire nationale*.

2. Je m'engage à suivre les conseils de l'équipe du projet. Les conseils sont établis par le système de contrôle interne (SCI) et sont basées sur les principes de l'agriculture bio.

3. Je promets et je me porte garant que les membres de ma famille sont conscients du règlement bio et qu'ils le respecteront en suivant le contenu de ce contrat.

4. Je n'utiliserai ni pesticides, ni herbicides ni intrants chimiques de synthèse sur aucune de mes cultures de café, cultures intercalée et autres produits dans ma ferme où je pratique de l'agriculture biologique et d'élevage biologique.

5. J'éviterai à tout prix l'usage de tout intrant chimique sur les parcelles avoisinant mes plantations de café, cultures intercalées et autres produits biologiques s'y trouvant.

6. Au lieu d'effectuer des traitements en pulvérisant mon bétail avec des traitements chimiques écot-parasitaire, je laverai mon bétail avec des produits biologique approuvé par le GIC SONDASON en exemple de EM5. Je traiterai mon bétail avec des produits recommandés par des techniciens-conseil du GIC SONDASON.

7. Je ferai tout mon possible pour me tenir aux principes de l'agriculture bio:

- Utiliser des semence & plantes recommandés ou non traitées pour mes plantations et approuvé par le GIC Sondason.
  - Maintenir et améliorer la fertilité du sol par des apports de paillage (mulch), de matières organiques, de compost, de fumier, d'engrais vert et/ou déchets de cultures.
  - Ne jamais utilisés dans mes champs les excréments (fuyantes) des porcs, poulets et autres bétail provenant des fermes d'élevage non biologique où provenant des fermes d'élevage que nous ne connaissons pas les origines.
  - Prévenir l'érosion du sol en gardant le sol couvert, construire des talus de protection lorsqu'il s'avère nécessaire. Reboiser mes champs toutes mes champs
  - Eviter toute dégradation de l'environnement: ne pas couper des arbres sans nécessité, ne pas brûler les déchets de cultures ou tout autre matière organique; ne pas jeter des objets ou matériaux toxiques (batteries...) ou brûler du plastique dans l'environnement.
8. Je m'engage à suivre le programme de formation en agriculture bio organisé par le Gic sondason.
9. Si je remarque une non-conformité chez un membre du groupement, je le rapporterai à l'inspecteur interne ou à tout autre personne responsable du GIC SONDASON
10. Je comprends que toute non-conformité aux exigences des principes biologiques, même par un seul producteur, entraînera l'exclusion de toute la production du groupe. Voir document SCI « Pénalités ».
11. Je permettrai des inspections par des personnes agréées par le GIC SONDASON et/ou par l'Agence de Certification IMO ou Naturland. Je leur permettrai l'accès sans limites à toutes mes installations et documentations (Agricole, Comptable, Technique et Administrative).
12. Je promets de lire toute la documentation sur le règlement biologique :
- Document SCI disponible au bureau central du GIC SONDASON
  - Document sur la Formation en agriculture et Elevage biologique disponible au bureau central du GIC SONDASON

### **LE GIC SONDASON fournira le soutien suivant:**

1. Le GIC Sondason assurera l'Encadrement et la Formation des planteurs en Agriculture et Elevages biologiques selon les normes de l'Union Européenne, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et de Naturland.
2. Le GIC Sondason achètera les produits biologiques pour vente sur le marché local et à l'exportation à un prix équitable et préalablement défini et transparent, comprenant aussi une

prime de qualité bio (selon le marché) quand le produit est d'une bonne qualité préalablement définie et comme convenu dans le document Système de contrôle Interne (SCI).

3. Le GIC Sondason fournira personnellement de l'aide et des conseils aux producteurs ou par le biais des inspecteurs et des techniciens- conseil.

4. Le GIC Sondason coordonnera le projet entier, dont la soumission en temps voulu de la demande de Certification externe biologique.

5. Le GIC Sondason rendra le règlement intérieur du SCI et le règlement externe biologiques en vigueur disponibles à tout membre partenaires et associés au projet biologique et désirant les consulter.

**Ce contrat est a durée indéterminé et ne peut être rompu qu'au 31 Mars d'une année et doit être annoncer par écrit et lettre recommandée trois mois d'avance au Bureau Central du Gic Sondason. B.P. 31 Bandja**

### Liste des non-conformités et pénalités au sein du SCI

Problèmes	Pénalités et mesures du SCI
<b>Le paysan a traité ses cultures biologiques avec des pesticides chimiques et n'a pas déclaré cela au Technicien-conseil et Inspecteur lors des inspections de champs ou lors des achats.</b>	Paysan est décertifié pour 3 ans, et peut être expulsé du projet d'agriculture biologique. Le paysan doit verser une réparation financière de 5000 000 (cinq millions) Fcfa au GIC Sondason. Vérifier si ses produits ont déjà été vendus. Retirer de la circulation. Lui mettre sur surveillance continue et proposer une formation supplémentaire
<b>Le paysan a traité ses cultures pour autoconsommation qui étaient intercalées avec les cultures bio aux pesticides chimiques</b>	Paysan décertifié pour 3 ans, et peut être expulsé du projet d'agriculture biologique. Le paysan doit verser une réparation financière de 5000 000 (cinq millions) Fcfa au GIC Sondason. Vérifier si ses produits ont déjà été vendus. Surveillance continue et proposer une Formation supplémentaire

<p><b>La paysan a traité aux pesticides chimiques son jardin potager situé loin de 10 mètres des cultures en bio, alors que le Règlement intérieur exige que toute la ferme soit en culture biologique.</b></p>	<p>L'adhésion du paysan est suspendue pour 6 mois. Le champ traité est marqué sur le plan comme étant en gestion non biologique, avec la date du traitement. Faire une analyse de Résidus de ses produits livrés comme étant bio. Une formation continue est prévue pour le paysan.</p>
<p><b>Le paysan a négligé sa ferme, n'a pas pris des mesures pour améliorer le sol, n'a pas préparé de compost.</b></p>	<p>Conditions à poser aux paysans (écrites ou verbales), Formation continue, Adhésion à revoir, en cas de récurrence, le paysan doit être expulsé du projet biologique.</p>
<p><b>Du café non-certifié a été mélangé au café bio produit par des paysans du même village.</b></p>	<p>Identifier les quantités contaminées et les signaler comme étant des produits non bio. Informer la Direction du GIC. Le paysan doit verser une réparation financière de 5000 000 (cinq millions) Fcfa au GIC Sondason. Vérifier si ses produits ont déjà été vendus,.</p>
<p><b>Le paysan cherche à vendre le double de sa récolte estimée.</b></p>	<p>Envoyer technicien pour enquêter sur place.</p> <p>S'il est constaté que le paysan a tenté de vendre les produits de ses voisins, il sera exclu du projet. Le paysan doit verser une réparation financière d' 5000 000 (cinq million) Fcfa au GIC Sondason. Vérifier si ses produits ont déjà été vendus, le retirer en circulation</p>
<p><b>Le responsable en la personne d'inspecteur Interne de chaque quartier chargé des achats a acheté du produit aux producteurs non-certifiés.</b></p>	<p>Chercher où se trouvent les lots concernés, les signaler comme étant des produits non biologiques. L'Inspecteur interne de ce quartier chargé des achats doit verser une réparation financière de 10 000 000 (dix millions) Fcfa au GIC Sondason. Vérifier si ses produits ont déjà été vendus Si déjà vendus en informer le certificateur. Prévoir une formation continue pour l'acheteur responsable (ou le licencié, en cas de fraude).</p>

Les paysans pénalisés ou suspendus et restant membre du Gic Sondason sont toujours inspectés annuellement en interne. Les paysans suspendus restent sur le répertoire de paysans bio, mais marqués "suspendu 2 ans". Les paysans pénalisés sont rayés du répertoire de paysans bio et mis sur une liste séparée.

*Lieu:* ..... *Date:* .....

Nom du paysan: ..... Signature: .....

Pour le GIC SONDASON

Le Délégué, Nounena Joseph

**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET  
D'ELEVAGE BIOLOGIQUE « GIC SONDASON »**

BP : 31 Bandja Tel : 00 237 33 14 45 93

---

---

**Formulaire d'inscription de la ferme**

Date :	Nom du producteur :
Village :	Code du producteur :
Quartier :	Homme/Femme

1-Ferme

Nom &/ou numéro du parcelle	Culture principale	Nombre de pieds de la culture principale	Culture intercalée	Surface en hectare	Année de plantation	Dernier rendement en kg
<b>Total</b>						

CA= Café Arabica, CR= Café Robusta, CC= Cacao, GG= Gingembre B= Banane, M= Mais, H=

Haricot **P**=Patate, **PL**= Plantin, **T**= Taro, **A**= Arachide, **I**= Igname, **AV**= Avocat, **CL**=Colatier, **MN**=Manioc, **MG**= Mangier, **MC**= Macabo, **PH**= Palmier á Huile, **O**= Oignon, **TM**= Tomate, **PT**=Pistasche

## 2. intrants utilisés

Dernière date d'utilisation		types	Quantité par Hectare
Mois	année		

## 3. Origines des semences :

## 4. Séparations entre les champs

Les fermes en Bio ou en Conversion sont elles situées au même endroit?

Oui

Non

Si oui comment sont elles séparées les unes des autres ou des fermes voisines?

	<b>Terre située dans un champs en propriété collective, sans délimitation claires. Tous sont en culture biologique</b>
	<b>Champs clairement séparé des autres champs par : .....</b>
	<b>Autres (á préciser) :.....</b>

## 5- Elevage effectué dans ou toute les différents fermes (biologique et non biologique)

Types d'animaux	Nombres	Lieu d'élevage	Nom des Aliment utilisés	Nom des médicaments utilisés contre les	Quantité par tête d'animal

			utilisés	utilisés contre les parasites et les maladies des animaux	

**6) Procédure de récolte et outils utilisés lors de la récolte**

**7) Procédure après récolte et les lieux de stockage du produit chez le planteur**

**8) Autres activités / Ressources**

**9) Autres commentaires**

Je soussigné,..... producteur, certifie que toutes les informations ci-dessus sont exactes et que je m'engage à participer activement au projet bio et à respecter l'application du Manuel du Système de contrôle Interne du Gic Sondason. Je m'engage à suivre les conseils des techniciens pour mes productions (règlement d'agriculture bio) et à ne pas faire usage d'intrants chimiques (pesticides, herbicides ou engrais) et excréments de bétail provenant des fermes dont non connu et dont la ferme pratique l'élevage intensive. L'utilisation de tout intrant agricole doit être soumise d'abord à l'approbation du GIC Sondason, qui à son tour recueille l'approbation auprès de l'agence de certification externe (IMO).

Signature du producteur..... Date.....

Signature et nom du Technicien :

Date.....

Signature et nom du coordinateur du projet bio

Date.....

**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET  
D'ELEVAGE BIOLOGIQUE << GIC SONDAISON >>  
B.P: 31 Bandja Tél.: 00 237 22 10 76 12**

---

**FICHE DE CONTRÔLE INTERNE**

Nom du paysan	Code producteur
Nom Inspecteur Interne	Date d'Inspection
Présent lors de l'Inspection	

**Description de la ferme**

Parcelle totale de toute la propriété du planteur en Hectare.....

**1-Parcelle Biologique**

N° de parcelle	Surface en ha	Culture * Principale avec nombre de pieds	Culture * intercalée	Année de plantation	Dernier Rdt.	Origine des semences	Intrants utilisés		
							Nom commerciale	Année	Quantité par ha

**2-Parcelle en conversion**

N° de parcelle	Surface en ha	Culture * principale avec nombre de pieds	Culture * intercalée	Année de plantation	Dernier Rdt.	Origine des semences	Intrants utilisés		
							Nom commerciale	Année	Quantité par ha

CA= Café Arabica, CR= Café Robusta, CC= Cacao, GG= Gingembre B= Banane, M= Mais,

H= Haricot P=Patate, PL= Plantain, T= Taro, A= Arachide, I= Igname, AV= Avocat, CL=Colatier, MN=Manioc, MG= Mangier, MC= Macabo,

PH= Palmier à Huile, O= Oignon, TM= Tomate, PT=Pistasche

## Gestion de la ferme

Les fermes en Bio ou en Conversion sont elles situées au même endroit?

Oui

Non

Si oui comment sont elles séparées les unes des autres ou des fermes voisines?

	Terre située dans un champs en propriété collective, sans délimitation claires. Tous sont en culture biologique.
	Champs clairement séparé des autres champs par: .....
	Autres (à préciser) :.....

Quelles sont les mesures prises ou utilisé par vous pour éviter les différentes contaminations pouvant venir des champs voisins en culture non biologique?

.....  
 .....

Sinon quelles sont les distances qui séparent votre champs biologique du champs des voisins non biologiques?

.....  
 .....

### 3-Conduite de la culture

Activité effectuée	Bon	Passable	mauvais	Justification / condition
Préparation du sol				
Taille du café				

Distance entre deux pieds de cafés				
Rajeunissement des vieilles plantes de cafés				
Respect de la culture mixte				
Fertilisation -Nom du Produits utilisé pour améliorer le rendement -Nom de la technique utilisé pour améliorer le rendement				
Gestion de la nuisance (ravageuse et parasite) -Nom de l'insecticide utilisé pour détruire les parasites et maladies sur les plantes et les animaux				
Gestions des maladies -Produits utilisé contre la pourriture brune, chenille et autres maladies				
Protection du sol par la Couverture du sol avec les herbes ou avec l'ombre des arbres				
La propreté de la ferme - Gestion des ordures				
Conformité aux conditions requises				
Evaluation générale de la culture				
<b>Estimation de la récolte de café pour l'année prochaine</b>				
Commentaires				

#### 4- Mesure prise pendant et préparation de la Ferme après la récolte

Activité menée	Outils utilisés	Procédure	Quantité
Récolte			

Traitement de la récolte			
Stockage des récoltes			
Vente des récoltes			
Traitement de la Ferme après récolte			
<b>Commentaires:</b>			

#### 5- Elevage effectué dans ou toute les différents fermes (biologique et non biologique)

Types d'animaux	Nombres	Lieu d'élevage	Nom des Aliments utilisés	Nom des médicaments utilisés contre les parasites et les maladies des animaux	Quantité par tête d'animal

Risque de Contamination par:	oui			non	Commentaire et mesure prise pour éviter la réalisation du risque
	Bas	Moyen	Haut		
Traitement des animaux avec des produits interdit en élevage biologique au sein de la ferme biologique					
Utilisation des excréments des animaux nourris et traités avec des produits interdit en agriculture biologique pour la fertilisation des sols de la ferme biologique					
Stockage des Intrans agricole interdit en agriculture biologique dans une salle de stockage des produits biologique					
Lors des Achats, le GIC Sondason mélange votre café avec celui des autres planteurs et vous êtes individuellement et solidairement responsable en cas de la contamination par un planteur membre du groupe dans lequel vous faites partir. Le risque qu'un planteur utilise les produits interdit en agriculture bio et ne le déclare pas est existant ? Comment vous assurez que votre café biologique ne soit pas mélangé avec celui d'un planteur de mauvaise foi et qui conduira à votre disqualification et à des poursuites judiciaires ?					
Autres risques à préciser selon les cas.....					
Mesures prises pour réduire le(s) risque(s) en générale	59				

## 6-Gestion des Risques

Risque de Contamination par:	oui			non	Commentaire et mesure prise pour éviter la réalisation du risque
	Bas	Moyen	Haut		
Champ voisin non Biologique					
Activité non Biologique sur la même ferme					
Partage ou utilisation commune des outils (Pulvérisateur, Dépulpeuse, Panier de récolte, Sac d'entrepôt, seau de lavage, qualité de l'eau, lieu de séchage et autres) avec des fermes non biologiques					
Industries, Routes, Cours d'eau proche polluants et pouvant contaminés la ferme					

## 7- Recommandation de l'Inspecteur Interne

<p><b>Conformité cette année</b></p> <p> <input type="checkbox"/> à approuver sans condition           <input type="checkbox"/> à approuver sous condition           <input type="checkbox"/> à ne pas approuver         </p>
<p>Condition (mesures correctives) ou explication : (en cas d'infraction grave, faire un rapport d'infraction)</p>

## DECLARATION DU PRODUCTEUR

Je soussigné, .....paysan biologique, déclare la conformité des informations données par moi ci-dessus et conformément aux règlements intérieurs d'agriculture biologique dont j'ai lu et approuvé le contrat avec le GIC SONDASON et le document de contrôle Interne en agriculture biologique du GIC Sondason. Je suis conscient des poursuites judiciaire dont je ferai l'objet en cas de mensonge ou de truchement dans les informations que j'ai donné à l'Inspecteur Interne et externe. Je m'engage ainsi à réparer les préjudices de toute genre et surtout financiers en cas de mensonge dont le GIC Sondason est victime.

Signature du Producteur

Signature de l'inspecteur interne

Date

Date

## **DECISION D'APPROBATION PAR LE GIC SONDASON**

Conformité cette année

Approuvé sans condition

approuvé sous condition

non approuvé

Condition supplémentaire ou pénalité

Signature du coordinateur du projet biologique

Date

## **VIII- TABLEAU D'EVALUATION DE RISQUES DE LA CULTURE DU CAFE**

(Organisation, deuxième évaluation de risques, liste de contrôle simplifiée)

Critères de Risque Situation trouvée	Situation trouvée	Evaluation		
		Haut	Moyen	Leger
Production agricole				
Les propriétés sont-elles clairement délimitées, permettant au paysan de prendre ses décisions d'agriculteur biologique ?	<i>Les terres sont la propriété des paysans et les paysans décident de leur gestion</i>			X

Les paysans font-ils les cultures en rotation ou des cultures itinérantes ?	<i>Les parcelles à café sont permanentes. Le maïs et autres produits sont plantés parmi le café. Cultures en étage.</i>		X	
Des intrants prohibés (insecticides, herbicides, fongicides et engrais chimiques de synthèse) sont-ils facilement disponibles aux paysans ? (dans village, dans région)	<i>Des intrants prohibés sont disponibles dans les Villes et villages. Ils coûtent très chers pour les paysans et moins efficaces par rapport aux coûts et qualités des intrants bio.</i>		X	
Le paysan cultive-t-il des plants très susceptible aux parasites, ravageurs et maladies qui sont difficile à gérer en agriculture biologique ?	<i>Le paysan pratique une agriculture de subsistance. Le maïs et autres produits sont cultivés en général sans chimie sauf dans les grandes exploitations de Mais.</i>			X
Les paysans de certains quartiers ou village utilisent-ils des intrants non permis pour la culture du café ?	<i>Aucun intrant sur café, mais la scolyte des cerises de café parfois un problème, traditionnellement limitée en cueillant à la main les baies infestées. La terre à café est fertilisée avec du Biochar, EM et compost.</i>		X	
Y-a-t-il des producteurs adhérents au projet bio qui font des cultures conventionnelles pour le marché local ou pour la famille en utilisant des intrants non-permis ?	<i>Les paysans adhérents au projet bio confirment ne pas faire usage d'urée pour le maïs. Aucun d'eux ne cultive des légumes pour vente locale, seulement pour l'autoconsommation et ceci sans intrants chimiques.</i>		X	

<p>Y-aurait-il une tentation à utiliser des intrants non-permis si le prix du café bio subissait une hausse considérable ?</p>	<p><i>Oui, le café pousse bien avec les EM et le Biochar. Mais les paysans pensent toujours que les intrants chimiques peuvent mieux faire que les EM et Biochar. Mais les maladies et destructions des sols par les intrants chimique leur fait peur. Surtout leur santé personnel et celui de leur sols et voir même le coûts des intrants chimiques et l'avantage du prix de café bio.</i></p>		<p>X</p>	
<p>Les pulvérisateurs qui servent aux traitements permis en bio servent-ils aussi pour traitements chimiques conventionnels ?</p>	<p><i>Les paysans ne prête pas de pulvérisateurs aux planteurs non biologiques et ceux pratiquant l'agriculture biologique ne pratiquent pas l'agriculture conventionnel.</i></p>		<p>X</p>	
<p>Les champs en culture biologique pourraient-ils subir une contamination dérivée par le vent ou eau de pluies depuis un champ voisin en culture chimique conventionnelle ?</p>	<p><i>Cela peut arriver. Ou des champs conventionnels en amont par rapport aux champs bios en aval reçoivent les eaux torrentielles venant d'amont. Les parcelles de café avoisinantes sont cultivées par d'autres planteurs non membres du GIC mais ils sont informer sur les risques de contamination du voisin bio. Les tabus (Grosse molle de terre) et les grandes distances doivent être prévues entre un champ conventionnel et un champ bio.</i></p>		<p>X</p>	

<p>Les champs en bio pourraient-ils se faire contaminer par les sources, les cours d'eau ou l'eau d'irrigation des champs en culture conventionnelles ?</p>	<p><i>Aucune ferme en amont ne subit l'irrigation industrielle. Bien que des voisins en amont peuvent être des planteurs conventionnel et les eaux de pluies peuvent contaminer les planteurs bio en aval. Les tabus (Grosse molle de terre) et les grandes distances doivent être prévues entre un champ conventionnel et un champ bio.</i></p>		X	X
<p>Les paysans ont-ils des intrants agrochimiques en stockage et ceux-ci risquent-ils de contaminer des produits certifiés bio ?</p>	<p>Il est strictement interdit aux planteurs du GIC d'acheter, d'utiliser pour quelque fin que ce soit, de manipuler ou de stocker les intrants chimiques</p>			X
<p>Existe-t-il dans la région des sources de contamination ? (industries, mines, routes ou autres)</p>	<p>Il n'existe pas d'industrie dans à proximités des champs de café. Seulement le Noun dont un de ses affluents est contaminé par le Deponit des Ordures (Décharge d'ordure communale) de la ville de Bafoussam. c'est un risque pour les cultivateurs des maraichères autour du Noun</p>		X	
<p>Y-a-t-il des programmes de promotion d'intrants agrochimiques?</p>	<p>Oui, le président de la république du Cameroun a promis lors de sa campagne électorale, la construction d'une usine d'intrants chimique pour accroître la production agricole et la distribution des engrais chimiques à bas prix se passent sur le terrain.</p>	X		

Y-a-t-il des programmes d'éradication des pestes ou de prévention d'épidémies ? (ex. paludisme, Chancre des citruses)	Oui, l'Etat du Cameroun partage, les Moustiquaires imprégnées. A notre connaissance, nous il n'a y pas l'utilisation d'une substance chimique.			X
Fait-on dans la région usage d'organismes génétiquement manipulés? (OGM)	Si les OMG sont utilisées, nous ne savons pas. Mais nos planteurs n'utilisent pas les semences d'OGM. Nous avons acheté sur le marché, l'huile de soja venant de France et indique que cela est faite à base des OGM.		X	
Collecte, transport, stockage, préparation	La collecte, le transport, le stockage et la préparation du café est faite par le GIC selon le SCI		X	
Y-a-t-il un grand écart de prix entre produits conventionnels et bio ? (risque qu'un paysan bio n'achète d'un voisin non-bio et revende comme bio)	<i>L'écart de prix est de plus de 37% entre café certifiés bio et le conventionnel. Quand les prix sont si bon, un paysan peut être tenté de revendre le café de l'un de sa famille non bio. Mais comme nous avons le registre des ventes passées et des prévisions de récoltes. Cela ne peut pas se passer facilement.</i>		X	

<p>Est-il certain qu'on exclut toute possibilité de confusion ou de mélange entre produits de qualité différente, aux dépôts d'achat ou de stockage ?</p>	<p><i>Il n'existe pas un risque car les achats se font dans les sacs avec codes et mention bio. Les cafés en conversion son marquées produits en conversion et dans des sacs à part. Aussi les responsables de l'achat et de production connaissent déjà les exigences de marquages de sacs.</i></p>			<p>X</p>
<p>Peut-il y avoir contamination du café par des substances interdites lors du transport ou stockage ?</p>	<p><i>Pour le transport du café pergamin ou coque, ce sont les sacs codifiés et les vieux sacs Jute qui servent de manipulation des produits lors du transport et du traitement à l'usine. Dans l'entrepôt, ce sont les chats qui chassent les rongeurs.</i></p>			<p>X</p>
<p>Peut-il être exclu que du produit bio soit contaminé en entrepôt par des substances agrochimiques ? (pesticides)</p>	<p>Non, nous pouvons dire que la contamination est énormément réduis en entrepôt selon le SCI. Tout de même un système de surveillance des stocks physique et de la Fiche de suivi de production est mise en place.</p>			<p>X</p>
<p>Est-il certain que l'entrepôt ou qu'un véhicule ne soit pas traité avec des produits non-admis ?</p>	<p>Oui, il est certain, puisque seule à l'aide des EM comme produits d'entretien et le balayage simple sans intrants est utilisé pour le nettoyage de l'entrepôt et des moyens de transport.</p>			<p>X</p>

Le personnel de manutention des produits bio est-il bien informé des exigences spécifiques de l'agriculture bio ?	<i>Le personnel du dépôt d'achat et de l'entrepôt est bien formé, mais des changements du personnel sont prévus et les nouveaux personnels sont formés. Toutes personnes travaillant ou devant travailler pour le GIC SONDAISON est formé sur les exigences bio.</i>			X
<b>Evaluations: H = risque Haut M = risque Moyen L = risque Léger</b>				

## **IX-EVALUATION**

*Il est hautement improbable que des paysans utilisent ou ont utilisé des intrants prohibés sur leur café ou sur des cultures intercalées avec le café. Ils connaissent bien les méthodes traditionnelles de culture de café, y compris certains moyens d'améliorer la fertilité du sol et de prévenir les attaques de ravageurs. Les risques suivants furent pourtant identifiés et les mesures préventives respectives sont proposées.*

- Des paysans pourraient être tentés de revendre le café des membres de la famille pour le meilleur prix des produits bio
  - Procédure stricte d'achat, formation des paysans, si possible convertir tous les paysans du village au bio.
- Des paysans pourraient commencer à utiliser de l'urée pour le maïs ou à cultiver des légumes susceptibles aux ravageurs ou parasites, impliquant l'usage de pesticides:
  - Le SCI devrait parler aux paysans concernant le maïs et autres cultures et, afin de les détourner de l'usage de l'agrochimie, la coopérative devrait commencer des cours de formation visant à aider les paysans à améliorer les cultures par l'introduction de techniques agrobiologiques telles que le compostage, la rotation des cultures et les cultures dérobées.

## **TABLEAU D'ÉVALUATION DE RISQUES DE LORS DU TRANSPORT DU CAFÉ**

Critères de Risque Situation trouvée	Situation trouvée	Evaluation		
		H	M	L
<b>Production agricole</b>				
Les Camionnettes utilisées pour le transport du Café ou tous autres produits biologiques sont la propriété du GIC Sondason?	Les Camionnettes transportant le café ou tout autre produits biologiques n'est pas la propriété du Gic Sondason. <i>A cet effets les Camionnettes doivent être balayé et bien nettoyer avant le transport du café ou tout autre produits biologiques</i>			x

**TABLEAU D'EVALUATION DE RISQUES DU TRAITEMENT DU CAFE**

Critères de Risque Situation trouvée	Situation trouvée	Evaluation		
		H	M	L
<b>Production agricole</b>				
Le traitement du café à l'Usine passent par le dépulpage, le triage et ensachage dans l'usine. Y-a-t des risques de contamination ou de mélange?	Non, car les sacs sont numéroté par lot et le traitement s'effectuent par lot après lot. Une Fiche de suivi de production accompagne toute les opérations et manipulations du café à l'intérieur de l'Usine.			X

GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET  
D'ELEVAGE BIOLOGIQUE << GIC SONDASON >>  
B.P: 31 Bandja Tél.: 00 237 33 14 45 93

---

**CONTRAT DE TRAVAIL**

Entre les Soussignés :

Le Délégué du GIC SONDASON Mr. **Nounena Joseph** d'une part

et

L'Employé Mr.

CNI.

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1: Fonctions et lieu de travail**

**1.** Le GIC SONDASON engage l'Employé dans les liens d'un contrat de travail en qualité de

Contrôleur Interne et conseiller Techniques en Agriculture biologiques, sous condition d'un examen favorable en en qualité de contrôleur Interne en Agriculture biologique et de la médecine de travail. L'Employé est recruté afin d'effectuer des travaux de contrôle dans les plantations des planteurs qui lui seront confiés par le GIC SONDASON. La tâche consiste à conseiller les planteurs en agriculture et élevage biologique et inspecter les champs des planteurs et d'y effectuer les contrôles dans le cadre du respect des normes du Commerce équitable et d'agriculture biologique selon les standards «EU 834/2007 - 889/2008», «USDA- NOP», JAPAN, NATURLAND et du GIC AGENDA 21 et surtout selon le Système de Contrôle Interne (SCI)» du GIC SONDASON.

**2.** Selon les besoins opérationnels objectifs du GIC SONDASON, l'Employé peut se voir confier l'exécution de toute autre fonction compatible avec ses aptitudes professionnelles.

**3.** L'Employé reconnaît et accepte l'organigramme de la société et la personne à qui il doit faire rapport. Selon les besoins opérationnels objectifs du GIC SONDASON, l'Employé ne pourra s'opposer à aucune modification de cet organigramme ou de cette personne.

**4.** Le lieu de travail est situé dans tout le Cameroun. Selon les besoins opérationnels objectifs du GIC SONDASON, l'Employé peut être affecté temporairement ou de façon permanente en tout autre lieu au Cameroun, et, en plus de ses prestations au Cameroun, l'Employé peut être amené à exécuter des missions temporaires à l'étranger.

**5.** Semblables réaffectations et modifications n'auront jamais pour conséquence une réduction de la rémunération prévue dans ce contrat et ne constitueront pas une rupture unilatérale de ce contrat.

**6.** Pendant une période minimale d'essai de deux semaines, il ne peut être mis fin unilatéralement à celle ci, sauf pour motif grave. Si une dénonciation de contrat, par

lettre recommandée n'a pas eu lieu 14 jours avant l'expiration de la période d'essai, le contrat sera considéré comme contrat définitif à durée indéterminée.

## **Article 2 : Rémunération**

L'indemnité brute est fixée à mille (1000) FCFA par inspection et par planteur contrôlé. Le contrôlé s'effectue selon la fiche de contrôle interne suivants les cours de formation reçus et contrôle par planteur (Le planteur peut avoir plusieurs champs, le contrôleur Interne doit visiter tous les champs du planteur et ne sera payé que par planteur et non par champs) payable à la fin de la période de contrôle Interne, selon le calendrier établi par la Direction du GIC SONDASON. Le Technicien Conseil reçoit deux cent (200) francs par accompagnement de l'Inspecteur Interne et par planteur. Lors des séminaires, des rencontres, des réunions et assises préparatoires le Technicien Conseil reçoit deux milles (2000) FCFA d'indemnité et s'engage ainsi de ramener et de diffuser les informations reçues lors des Formations et rencontres aux planteurs sans oublié un point. Les Formations sont payées par le Gic Sondason.

## **Article 3 : Remboursement des frais professionnels**

Tous les frais professionnels raisonnables, entièrement, exclusivement et nécessairement encourus par l'Employé dans l'exécution de son emploi, moyennant l'approbation préalable de la Direction du GIC Sondason et la remise de documents probants appropriés, seront supportés par la le GIC Sondason et remboursés à l'Employé.

## **Article 4 : Organisation du travail**

1. L'Employé s'engage à consacrer tout son temps de travail et tous ses efforts exclusivement aux intérêts du GIC Sondason pendant la période de Contrôle Interne selon le calendrier établie par la Direction du GIC Sondason, ainsi qu'à ne pas accepter d'autre emploi et à ne pas exercer d'activité professionnelle extérieure au GIC Sondason pendant cette période de contrôle Interne, que cette activité soit similaire ou non, sans l'accord écrit et préalable du GIC Sondason.

2. Les présentations orales et les publications relatives aux activités de l'Employé au sein du Gic Sondason et aux activités du GIC Sondason requerront également l'approbation préalable et écrite de la Direction du GIC Sondason.

3. L'Employé se conformera au règlement de travail, dont il reconnaît avoir reçu et lue

une copie, et à tous autres règlements établis par le GIC Sondason.

4. L'horaire normal initial du travail est fixé selon un calendrier de contrôle par la Direction du GIC Sondason. L'horaire ainsi que la durée de travail pourront varier en fonction des besoins du GIC Sondason.

#### **Article 5 : Confidentialité**

1. L'Employé maintiendra le stricte secret, ne fera aucun usage, ne révélera et ne divulguera pas à des tiers les informations que ce soit et informations confidentielles dont il a eu et peut avoir connaissance durant les Formations et séminaires au sein du Gic Sondason, durant l'exécution de ses fonctions.

2. De telles informations générales et confidentielles comprennent, mais ne sont pas limitées à:

□ Tous secrets d'affaires, de commercialisation, de finances, d'organisation et, d'une manière plus générale, toutes les informations et tous les autres renseignements quelconques, rien excepté ni réservé, dont il aurait connaissance à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou lors des Formations, conversations et séminaires à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

□ L'identité, la stratégie commerciale et les informations sur les clients du Gic Sondason, ses partenaires, ses filiales ou succursales et toute autre information concernant ces clients et personnels.

#### **Article 6 : Concurrence déloyale**

Au cours du présent contrat, l'Employé s'engage à s'abstenir de se livrer ou de coopérer à tout acte de concurrence déloyale. A savoir travailler pour une organisation concurrente ou similaire. Il ne pourra travailler pour une organisation concurrente qu'après trois ans de cessation avec le GIC Sondason.

Si un inspecteur devient véreux et ne dit ou ne mentionne pas des informations véridiques telles que la situation réelle des champs se présente sur la fiche d'Inspection Interne d'un planteur, et que cette manipulation des informations contenu sur la fiche d'inspection interne d'un planteur amène à ce que ce planteur soit classer comme planteur biologique alors que ce planteur ne respecte pas les règlements de l'agriculture biologique selon les normes EU, NOP, Japon, Naturland, GIC Agenda 21, le

document du system de contrôle Interne (SCI) et surtout les termes du contrat qui lie le planteur á Gic Sondason ,il versera une somme de dix millions (10 000 000) FCFA dans un délai d'un mois á compter de la date d'établissement par les laboratoires d'analyses que le café ou les produits livrer au GIC Sondason par les planteurs du quartier qui est á sa charge contiennent des résidus chimiques. Si un Inspecteur fait vendre le café d'un planteur non biologique, alors, celui ci doit payer une réparation de dix millions de FCFA au GIC Sondason pour le tort causé. Passé le délai d'un mois sans réparation du préjudice causé au GIC Sondason, alors c'est la justice qui va départager les parties.

### **Article 7 : Absences**

1. En cas d'absence, l'Employé avertira immédiatement le GIC Sondason. Si l'absence est due à une incapacité de travail, l'Employé fera parvenir au GIC Sondason, avant le troisième jour suivant le début de son incapacité et quelle que soit la durée de cette incapacité, un certificat médical indiquant la durée probable de celle-ci. Le GIC Sondason se réserve le droit de faire procéder à une contre-visite par un médecin agréé par le GIC Sondason

2. Si elle n'est pas confirmée par un certificat médical, toute absence pourra être considérée par le GIC Sondason comme une absence injustifiée et l'inspecteur Interne payera le manque á gagner de vingt mille (20 000) FCFA par jours de retard de remise de résultats du travail par rapport au programme et calendrier du travail préétabli pour le contrôle Interne.

### **Article 8 : Résiliation**

1. Chacune des parties peut unilatéralement mettre fin au présent contrat de travail conformément aux dispositions de la loi relative aux contrats de travail.

2. Conformément aux articles relative aux contrats de travail, le présent contrat peut être résilié immédiatement sans préavis ni indemnité pour des motifs graves.

3. Seront notamment considérés constitutifs de motifs graves toute violation des stipulations du présent contrat de même que les comportements qualifiés de motifs graves par le règlement de travail.

### **Article 9 : Propriété du GIC Sondason**

1. L'Employé doit prendre soin des documents et objets qu'il reçoit du GIC Sondason. L'Employé les maintiendra en bon état de conservation.

2. A la fin du présent contrat, pour quelque raison que ce soit, ou lors de toute demande antérieure au GIC Sondason, l'Employé restituera au GIC Sondason tous les documents, matériels et logiciels informatiques appartenant au GIC Sondason, ses partenaires, filiales ou succursales et leurs clients, et toutes copies de tels documents et logiciels, ainsi que tous objets propriété du GIC Sondason qu'il a reçu pour l'exécution de son travail ou lors des formations et séminaires.

#### **Article 10 : Droit applicable et compétence**

Le présent contrat sera régi selon le droit du travail au Cameroun. Tout litige y ayant trait qui ne pourrait être résolu à l'amiable relève de la compétence des juridictions du Tribunal de Bafoussam.

#### **Article 11 : Accords préalables**

Le présent contrat se substitue à tout autre contrat qui aurait pu exister entre le GIC Sondason et l'Employé et ne peut être modifié que moyennant l'accord écrit des deux parties.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu, lu et approuvé un exemplaire.

Bafoussam, le

Pour Le GIC Sondason

L'Employé

(lu et approuvé)

(lu et approuvé)

---

**Monsieur FOBISSIE KAMGA Morin, Le coordonateur**



**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET  
D´ELEVAGES BIOLOGIQUE « GIC SONDASON»**

**B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 45 93**

**Fiche de prélèvement d'échantillon**

Nom de l'Opérateur:

Objet de l'échantillonnage:

Lieu de prélèvement á la demande de :

<b>Code/ ID Echantillon 1</b>	<b>Type (Sol, eau, plante, produit )</b>	<b>Profondeur (Sol uniquement)</b>	<b>Numéro photo</b>	<b>Code/ ID du composé <sup>2</sup></b>	<b>Procédures de décontamination (si nécessaire)</b>	<b>Procédures de préservation de l'échantillon (si nécessaire)</b>	<b>Analyses demandées</b>	<b>Observation</b>

Signature de l'auteur du prélèvement :

Opérateur (s) :

Date :

- 1- Les lieux de prélèvement doivent être indiqués sur un plan dessiné à l'échelle.
- 2- Les ID #s des échantillons de composés sont utilisés dans le cas d'échantillons mélangés dans la parcelle et doivent inclure l'identification de l'échantillon caché.



**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET  
D'ÉLEVAGES BIOLOGIQUE « GIC SONDAISON»  
B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 45 93**

**Chaîne de détention – registre de manipulation de l'échantillon**

N° d'Echantillon Date

Description de l'échantillon

Analyses demandées

Echantillon (s) prélevé (s) par Le

Laisser par Heure

(Signature)

Laissé par Heure

(Signature)

Envoyer l'Original avec l'échantillon. Garder une copie pour vos dossiers.

**Chaîne de détention – registre de manipulation de l'échantillon**

N° d'Echantillon Date

Description de l'échantillon

Analyses demandées

Echantillon (s) prélevé (s) par Le

Laisser par Heure

(Signature)

Laissé par Heure

(Signature)

Envoyer l'Original avec l'échantillon. Garder une copie pour vos dossiers

**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET**

**D'ELEVAGES BIOLOGIQUE « GIC SONDASON»**

**B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 45 93**

**L'Audit des points de contrôle en agriculture biologique**

L'inspecteur utilise l'Audit des points de contrôle en agriculture Biologique pour organiser l'information sur les PCB, les risques potentiels, les limites critiques, les actions préventives et correctives, les personnes ou services responsables, les documents relatifs, et les normes de l'agriculture biologique applicables. Le formulaire peut être utilisé pour les notes ou joint en annexe du rapport de contrôle.

<b>Point de contrôle en agriculture biologique</b>	<b>Risques potentiels</b>	<b>Limites critiques</b>	<b>Action préventive</b>	<b>Action corrective</b>	<b>Service ou département</b>	<b>Personne responsable</b>	<b>Documentation</b>	<b>Norme applicable</b>

**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET  
D'ELEVAGES BIOLOGIQUE « GIC SONDASON»**

**B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 45**

**Utilisation des cultures tampons**

Nom du producteur :

Numéro parcelle :

Culture récolté :

Quantité récolté :

Stocké dans le Sac N° :

Utilisation (vérifier) :

Vendu à :

**Utilisation des cultures tampons**

Nom du producteur :

Numéro parcelle :

Culture récolté :

Quantité récolté :

Stocké dans le Sac N° :

Utilisation (vérifier) :

Vendu à :

**Utilisation des cultures tampons**

Nom du producteur :

Numéro parcelle :

Culture récolté :

Quantité récolté :

Stocké dans le Sac N° :

Utilisation (vérifier) :

Vendu à :

## GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET

### D'ELEVAGES BIOLOGIQUE « GIC SONDAISON»

B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 45 93

#### Lettre de notification des voisins

Date

Nom et adresse du planteur biologique membre du GIC SONDAISON :

Nom du voisin non biologique:

Je suis un producteur actuellement certifié biologique par \_\_\_\_\_ (organisme certificateur –OC), gérant mes parcelles conformément aux normes de l'agriculture biologique de CE-834/2007 et CE-889/2008, USDA-NOP, GIC AGENDA 21, Naturland et le règlement biologique Japonaise. Comme vous êtes propriétaire du terrain voisin, je voudrais vous informer de mes programmes et demander votre collaboration. Si vous envisagez d'utiliser des fertilisants chimiques, pesticides et/ou cultures génétiquement modifiées sur le terrain qui avoisine mes champs, je vous prie de faire attention lors du transport ou la pulvérisation afin d'éviter les écarts de dissémination, chimique ou génétique, ou les fuites sur ma ferme. Si des traces de produits sont retrouvées sur mes cultures ou mes champs, une période d'attente de trois années pourrait m'être imposée avant d'utiliser ces champs pour la production biologique sur les parcelles touchées.

(Paragraphe facultatif)

Je comprends qu'actuellement vous n'utilisez pas de fertilisants synthétiques, de pesticides, et /ou des cultures génétiquement modifiés sur les pâturages qui avoisinent ma ferme à \_\_\_\_\_ (ma parcelle \_\_\_\_\_). Si vous souhaitez signer le questionnaire de vérification de l'utilisation des terrains avoisinants ci-joints, je ne serai pas contraint de garder une zone de séparation entre votre champ et le mien. Je vous remercie d'indiquer également l'emplacement de vos champs voisins sur le plan ci-joint et de me renvoyer le dossier aussi tôt que possible.

Si vous souhaitez en savoir plus sur ma certification biologique ou avoir d'autres informations, vous pouvez me rendre visite a domicile et je vous présenterai à nos Chef de Groupe du quartier qui vous donnera de plus ample information sur la possibilité d'adhérer aux GIC SONDAISON et de bénéficier des avantages comme moi.

Je vous remercie pour votre aide.

Sincèrement

**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET**

**D'ELEVAGES BIOLOGIQUE « GIC SONDAISON»**

**B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 45 93**

**Vérification de l'utilisation des champs avoisinants**

Nom du voisin

Adresse

Tél :

Je confirme que les parcelles /Aires suivantes gérées sous ma responsabilité n'ont pas reçu de fertilisants chimiques, herbicides, ou cultures génétiquement modifiés durant les douze derniers mois. Je n'ai pas l'intention de d'utiliser des produits de synthèse dans les 12 prochains mois. Au cas où j'utiliserais des fertilisants synthétiques, des herbicides, des insecticides, ou des cultures génétiquement modifiées, j'informerai de mon intention.

Identification spécifique des parcelles : (l'agriculture biologique devra indiquer l'identification du champ biologique qui borde les champs des voisins avant de l'envoyer à son voisin et mentionner les parcelles sur le plan parcellaires joint)

Identification parcelle biologique      Identification de la parcelle du vision

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Je confirme que les informations ci-dessous sont vraies et précises.

Signature du voisin

Date de signature

**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET**

**D'ELEVAGES BIOLOGIQUE « GIC SONDAISON »**

**B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 45 93**

**Déclaration de transport au propre**

Ce formulaire doit, être rempli par tout les producteurs biologiques ou ; les responsables du transport des produits biologiques.

Nom de chargement / de l'entreprise :

Date de chargement de l'unité transportée :

1. Type de transport wagons camions semi-remorque :

Transport en commun citernes autres :

2. Le transport es à la charge du : GIC SONDAISON

3. Le type de transport est utilisé uniquement pour les produits biologiques  Oui ou  Non

Si non, type de produits transportés avant les produits biologiques :

4. L'unité de transport a été contrôlée et a été constatée

Sans odeurs étrangères sans résidus sans produits conventionnels

Sans autres substances pouvant remettre l'intégrité du produit en question.

5. Lister l'identification de l'unité de transport avec les informations suivantes :

Identité e l'unité de transport	Production et identification de la culture biologique	Vérifier ( ) si le véhicule a été préalablement inspecté avant le chargement des produits biologiques	Méthode de nettoyage : vérifier ( ) ce qui convient.  Sinon décrire la méthode.  Balai    Aspirateur    Soufflage d'air    Lavage    Autre				

Je soussigné certifie que les unités de transport susmentionnées ont été inspectées et nettoyées selon des méthodes indiquées pour protéger l'intégrité des produits biologiques transportés.

Signature

Date

**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET  
D'ÉLEVAGES BIOLOGIQUE « GIC SONDAISON »**

**B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 45 93**

**Registre des entrées**

Exemple, le quartier Ha de Bandjoun a vendu 2 chargements de café Arabica biologique, pesant au total 2000 kg au GIC SONDAISON. Ils ont été livrés le 26 janvier 2010. Les tickets de pesage établis au moment de la livraison montrent un poids brut du camion et du café de 3500 kg. Le poids du camion (tare) après déchargement est 1500 kg. Pour un produit pesant 1000 kg pour le premier chargement et 1000 kg pour le second. Les tickets de pesage sont 2500kg et 2500 kg. Les Numéros des lots entrants pour les deux chargements sont 10H1 et 10H2.

**Ticket de pesage**

Nr. Bon d'entrée \_\_\_\_\_ Date :

Produit :

Numéro des Lots :

Poids net :

Type Véhicule :

Nr. du Véhicule :

Poids du Camion (Tare):

Poids Net Produit :

Nom du Conducteur \_\_\_\_\_

Nom du Peseur :

**Récapitulatifs**

Nr. Lots	Nombres de Sacs	Position au Magasin		

Signature du peseur  
SONDASON

Signature du Chauffeur

Signature du Personnel du GIC

**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET**

**D'ELEVAGES BIOLOGIQUE « GIC SONDAISON»**

**B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 45 93**

**Déclaration d'état des lieux ou de mise en propreté des lieux**

Ce formulaire doit, être remplir par tous les producteurs biologiques ou les responsables du transport, de préparation, de production et de manutention des produits biologiques.

Nom de l'entreprise:

Date:

1. Type d'activité:  Transport camions  Manutention dans un Magasin Mixte

Stockage dans un Magasin uniquement pour produits biologiques  Autres:

2. Le Stockage est à la charge du: GIC SONDAISON

3. Le type de stockage est utilisé uniquement pour les produits biologiques:  Oui ou  Non

Si non, type de produits stockés ou traités avant les produits biologiques:

4. L'unité de Stockage a été contrôlée et a été constatée

Sans odeurs étrangères  sans résidus  sans produits conventionnels

Sans autres substances pouvant remettre l'intégrité du produit en question.

5. Lister l'identification de l'unité déstockage avec les informations suivantes :

<b>Identité e l'unité de stockage</b>	<b>Production et identification de la culture biologique</b>	<b>Vérifier ( ) si le Magasin a été préalablement inspecté avant la manutention des produits biologiques</b>	<b>Méthode de nettoyage: vérifier ( ) ce qui convient.</b>  <b>Sinon décrire la méthode.</b>  <input type="checkbox"/> Balai <input type="checkbox"/> Aspirateur <input type="checkbox"/> Soufflage d'air <input type="checkbox"/> Lavage <input type="checkbox"/> Autre
---------------------------------------	--------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------


Je soussigné certifie que les unités de Manutention susmentionnées ont été inspectées et nettoyées selon des méthodes indiquées pour protéger l'intégrité des produits biologiques stockés en ces lieux.

Signature

Date

Pour le Gic Sondason

Le Manutentionnaire

**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET  
D'ELEVAGES BIOLOGIQUE « GIC SONDASON»**

**B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 45 93**

**Declaration de Livraison Excedentaire**

Nom et Prénom

Numero Code Planteur

Village

Quatier

Tél :

Je confirme que les quantités ci-dessous énuméré proviennent des parcelles /Aires indiqué sur la Fiche d'inscription de ma ferme gérées sous ma responsabilité n'ont pas reçu de fertilisants chimiques, herbicides, ou cultures génétiquement modifiés durant les trois dernière années. Je n'ai pas mélangé mon produits biologiques avec des produits (biologiques et conventionl) provenant d'autres fermes. Au cas où les enquêtes et les analyses rapporte le moindre soupçon et la simple preuve que j'ai mélangé mes quantité de produits livrés avec des produits non issue de ma ferme personnelle, alors j'accepte être sévèrement sanctionné selon le SCl.

**Ticket de pesage**

Nr. Bon d'entrée \_\_\_\_\_ Date :

Produit :

Numéro des Lots:

Numéro de sac:

Estimation du rendement :

Quantités livrés:

écart:

N d'échantillon

Description:

Echantillon prélevé par:

Analyse demandé:

Signature du Producteur:

Nom et Signature du Peseur:

Nom et Signature du Technicien-Conseil  
Interne

Nom et Signature du contrôleur

**Récapitulatifs**

Nom Producteur	Nr. Lots	Numéro de Sacs	Quantité	Numéro échantillon

Signature du Personnel du GIC SONDASON

**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET  
D'ÉLEVAGES BIOLOGIQUE « GIC SONDASON»**

**B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 45 93**

**Formulaire de Sommaire de Livraison Excédentaires**

Je confirme que les quantités ci-dessous énuméré proviennent des parcelles /Aires indiqué sur la Fiche d'inscription de ma ferme gérées sous ma responsabilité n'ont pas reçu de fertilisants chimiques, herbicides, ou cultures génétiquement modifiés durant les trois dernière années. Je n'ai pas mélangé mes produits biologiques avec des produits (biologiques et conventionnels) provenant d'autres fermes. Au cas où les enquêtes et les analyses rapporte le moindre soupçon et la simple preuve que j'ai mélangé mes quantité de produits livrés avec des produits non issue de ma ferme personnelle, alors j'accepte être sévèrement sanctionné selon le SCI.

**Récapitulatifs**

Code du Producteur	Nr. Lots	Nr. du Sac	Estimation du rendement	Quantité livré	Ecart	Nr. Echantillon	Signature des producteurs

--	--	--	--	--	--	--	--

Signature du Personnel du GIC SONDASON

**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET**

**D'ELEVAGES BIOLOGIQUE « GIC SONDASON»**

**B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 45 93**

**Déclaration de parentés**

Je soussigné monsieur \_\_\_\_\_ contrôleur interne et Technicien conseil du Gic Sondason, confirme par la présente que je veillerai dans le cadre d'exécution de mes fonctions de contrôleur Interne au sein du Gic Sondason, de ne jamais contrôler ou inspecter toutes personnes parentés de proche ou de loin avec moi.

A savoir mes épouses, mes parents, mes grands parents, mes papas et mamans, mes enfants, mes frères et demi-frères, mes sœurs et demi-sœurs, mes cousins et cousines, mes oncles et tantes, mes neveux et nièces, mes beaux frères et belles sœurs, mes belles mères et beaux pères, bref toutes personnes ayant des liens de parentés quelconques avec moi ne pourront pas être contrôlé ou inspecté par moi.

En foi de quoi, la présente déclaration est faite pour valoir ce qui est de droit

Date,

Nom et signature du contrôleur Interne  
SONDASON

Signature du GIC

**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET  
D'ELEVAGES BIOLOGIQUE «GIC SONDAISON» Au Cameroun**

**B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 745 93**

**FICHE DE SUIVI DE TRAITEMEN**

Nom de l'unité de Traitement:

Nom du Machiniste:

Date:

Produit:

Nom du Conducteur

Nom du Coordonateur:

**Récapitulatifs**

<b>Nr. Lots</b>	<b>Poids Brut Entrée Entrepôt</b>	<b>Poids Net Sortie Usinages</b>	<b>Nombres de Sacs</b>	<b>Nr. Bon d'entrée Usine</b>

--	--	--	--	--

**Recapitulatifs**

<b>Nr. Lots</b>	<b>Poids Avant triage</b>	<b>Poids après Triage</b>	<b>Nombre de Sac de 60 Kg</b>	<b>Noms de Personel de Triage</b>

**Méthode de nettoyage des Machine et Entrepôt: vérifier ( ) ce qui convient.**

- Balai                       Aspirateur                       Soufflage d'air                       Lavage                        
**Autre**

Signature du Machiniste  
SONDASON

Signature Magasinier

Signature du Personnel du GIC

**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET**

**D'ELEVAGES BIOLOGIQUE « GIC SONDAISON »**

**B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 45 93**

## Registre des Achats

### Liste des Planteurs Individuellement et Solidairement Responsable et Formant le Groupe 10 ML 1

Liste des Producteurs de café Biologique										Version (21/02/10)				
Numéro de Lot: 10ML (Code Nr de 10ML1 au 10ML20)														
Village: Badjoun														
Quartier: Mlem					Technicien-Conseil					Contrôleur: Kamga de Domlo				
N°	Code	Noms et prénoms	Culture principale	Estimation du rendement	Quantité livrée en date du	Montant	Quantité livrée en date du	Montant	Quantité livrée en date du	Montant	Ecart	Signature	Statut (bio, C0/C1/C2)	
1	10ML11	Fokoua J. Raphael	café	350									Bio	
2	10ML12	Kengne Frédéric	café	200									Bio	
3	10ML13	Kapché Regine	café	150									Bio	
4	10ML15	Talom Wafo Gabriel	café	120									Bio	

**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET**

**D'ELEVAGES BIOLOGIQUE « GIC SONDASON»**

**B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 45 93**

**Fiche de prélèvement d'échantillon**

Nom de l'Opérateur:

Objet de l'échantillonnage:

Lieu de prélèvement à la demande de :

<b>Code/ ID Echantillon 1</b>	<b>Type (Sol, eau, plante, produit)</b>	<b>Profondeur (Sol uniquement)</b>	<b>Numéro photo</b>	<b>Code/ ID du composé <sup>2</sup></b>	<b>Procédures de décontamination (si nécessaire)</b>	<b>Procédures de préservation de l'échantillon (si nécessaire)</b>	<b>Analyses demandées</b>	<b>observations</b>

Signature de l'auteur du prélèvement :

Opérateur (s) :

Date :

- 1- Les lieux de prélèvement doivent être indiqués sur un plan dessiné à l'échelle.
- 2- Les ID #s des échantillons de composés sont utilisés dans le cas d'échantillons mélangés dans la parcelle et doivent inclure l'identification de l'échantillon caché.

**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET  
D'ELEVAGES BIOLOGIQUE « GIC SONDAISON »**

**B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 45 93**

**Registre des plaintes**

Le guide ISO 65 impose que les opérateurs tiennent un registre des plaintes. Toutes les réclamations écrites doivent être documentées. Ce registre sert à relever les plaintes et montre les actions entreprises.

Registre des plaintes

<b>Origine de la plainte</b>	<b>Date de réception</b>	<b>Actions entreprises</b>	<b>Date de l'action</b>	<b>employé</b>

--	--	--	--	--

**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET**

**D'ELEVAGES BIOLOGIQUE « GIC SONDASON»**

**B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 45 93**

**Registre des intrants**

Ce type de registre doit être utilisé par les producteurs qui utilisent des lots d'intrants (par exemple les producteurs de légumes) ou ceux qui n'enregistrent pas les intrants sur une fiche historique des parcelles. Il peut également être utilisé en production sous serres. Pour gagner du temps, attribuez un code aux intrants à plusieurs ingrédients (recettes de mélange de terre, recettes de pulvérisation). Les informations sur les recettes et l'origine des intrants peuvent être notés au verso.

<b>Date ou période introduite dans le champ</b>	<b>Nom du produit mis dans le champ (Intrants)</b>	<b>Nr. ou Nom de parcelle dont on a mis le produit</b>	<b>Dose d'application par kg ou litre par hectare mis au champ</b>


**GIC DES PRODUCTEURS UNIS DES PRODUITS AGRICOLES ET  
D'ELEVAGES BIOLOGIQUE « GIC SONDAISON»  
B.P. 31 Bandja Tel. 00237 33 14 45 93**

**FICHE DE STOCK**

La fiche de stock enregistre les quantités récoltées, l'acheteur et le numéro de lot attribué, ainsi que toutes les analyses réalisées sur les échantillons de plantes. Une fiche de stock simplifiée indiquera la date du stockage, le type de culture, l'identification de la parcelle d'origine. Dans l'exemple qui suit, Nounena a récolté 1000 kg de Café Arabica biologique dans la parcelle Nr. de 2 hectares. Qui ont été stockés dans le Sac N9 rémi par le GIC Sondason avec le lot =1D1. Cette fiche indique également les quantités sorties, l'acheteur, et la date du nettoyage du Sac.

**Nom du producteur :**

**Village et Quartier :**

**Capacité de stockage /sac :**

Date de récolte	Produit récolté	Nr. ou Nom Parcelle	Entrée	Sortie	Nr. de lot	Acheteur /BOL	Outils utilisé pour Nettoyage du sac
-----------------	-----------------	---------------------	--------	--------	------------	---------------	--------------------------------------

		<b>Parcelle</b>					